



# JOURNAL OFFICIEL

## District Seine & Marne

### SOMMAIRE

-PV du Comité Directeur du 10.03.2023

-Info PV Commission de Discipline des 26.04.2023 et 27.04.2023

-PV du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 12.04.2023

-PV Commission restreinte de Prévention, Médiation et Education du 24.04.2023

-PV Commission d'Arbitrage - section administrative du 20.04.2023

-PV Commission d'Arbitrage - section technique des lois du jeu du 27.04.2023

-PV Commission des Statuts & Règlements du 25.04.2023

-PV Commission d'Organisation des Compétitions du 25.04.2023

--PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 27.04.2023

-PV Commission des Terrains des 24.04.2023 et 25.04.2023

-Page technique

### FERMETURES EXCEPTIONNELLES SITES DU DISTRICT

Nous vous informons que les sites du District seront exceptionnellement fermés comme suit :

#### **Site de MELUN :**

le mardi 02 mai 2023 toute la journée  
le mardi 09 mai 2023 toute la journée

#### **Site de MONTRY :**

le samedi 29 avril 2023 toute la matinée

Merci de votre compréhension

### RAPPEL CAMPAGNE ANS PSF 2023

La campagne de subvention est ouverte **jusqu'au 30 avril 2023**

NOTE : les dossiers (actions 2023 et bilans 2022) doivent être déposés pour **le 30 avril** au plus tard sur le site Le Compte Asso

Pour vous aider dans vos démarches, vous trouverez tous les renseignements sur le site internet du District

### MATCHS REMIS

Retrouvez dans ce numéro la mise à jour des matchs remis **toutes catégories** avec date

### COUPES

Retrouvez en fin de numéro les tirages des Coupes

#### **77 & Comité :**

**Seniors / Vétérans / CDM / U18 / U16 / U14 / U14 Seine et Marne / Critérium U15 Féminin**

# Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

## Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

**. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.**

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures**

**- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 29 et 30 avril 2023



M. Jean Paul PEYRIN  
06.43.70.72.10

# Agenda du District

## MONTRY

### COMMISSIONS

Mardi 02 mai 2023

Commission des Statuts & Règlements

17H00

Mercredi 03 mai 2023

Commission de Discipline

16H00

## MELUN

### COMMISSION

Vendredi 05 mai 2023

Comité Directeur

18H45



# Comité Directeur

## PROCÈS VERBAL du 10 mars 2023

Melun - 18h30

**Présidence** : Philippe COLLOT

**Secrétaire** : Christiane CAU

**Présents** : Isabelle CHILARD, Cédric GUILLOSO, Laurent HERPE, Bernard MARMION, Jean-Paul PEYRIN, Abdelhak RAJI, Jean-Marie RENAUD, Gilles TANNIER, Ludovic VANTYGHM, Gérard VIVES

**Excusés** : Pascal ANTONETTI, Pierre BILLARD, Dominique GODEFROY, Monique MACHO, Patrick POIX, Orlando VIEIRA

**Assistent** : Fabien EL MKELLEB (CDA), Marie CANOLLE (CTD PPF), Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif)

### 1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la réunion en remerciant les membres de leur présence.

Suite à la démission de Noël LE GRAËT de la présidence de la FFF, il détaille au Comité Directeur les différentes options qui peuvent désormais se présenter.

### 2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 10/02/2023

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

### 3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

#### • LFA / FFF

**Puissance Foot - Accompagnement scolaire** : la FFF souhaite proposer à tous les clubs volontaires la mise en place d'une dictée adaptée à l'ensemble des acteurs du club. L'idée est d'organiser un évènement fédérateur entre le 15/05 et le 15/06 au sein du club en étant accompagnée par la FFF autour d'une dictée. Cette dernière met à disposition le texte de l'épreuve, la correction et une dotation de goodies pour les participant(e)s.

**Accompagnement des Ligues et des Districts dans le développement des nouvelles pratiques** : enjeu majeur du projet fédéral « Performances 2024 » permettant à tous de jouer partout, l'accompagnement dans le déploiement des nouvelles pratiques est l'une des priorités. Afin de faciliter l'organisation du soutien à mettre en place pour les instances, une cartographie de l'offre existante et des projets à venir est nécessaire, structure par structure.

**Réforme de la filière formation** : la FFF précise, ci-après, les équivalences entre les diplômes existants et les nouveaux créés, ainsi que les tarifs des formations à compter de la Saison 2023/2024.

## Des équivalences et un tuitage jusqu'en 2026-2027

Ancienne filière	Nouvelle filière
MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

FIN DU DISPOSITIF DE TUITAGE : 30 JUIN 2027

\*Une journée de 8h spécifique organisée territorialement

## Tarif des formations – 2023/2024

Formation	Tarif 2023/2024
BMF	2 200 €
Diplôme Fédéral Responsable Ecole de Football	800 €
Diplôme Fédéral Coach Jeunes	675 €
Diplôme Fédéral Coach Séniors	650 €
Certificats Fédéraux Initiateurs	90 €
Certificats Fédéraux Initiateurs de spécialité	180 €
Certification CFI	20 €
Certification ancien CFF et CFI spécialités	60 €
Attestations fédérales	45 €
Journée complémentaire (équivalence)	45 €

**FFF / Foot Féminin** : le Président de la Commission du Football Féminin de Haut Niveau précise les projets d'évolution à venir.

1/ Restructuration des championnats féminins à compter du 01/07/2023 =

- D1 Arkéma à 12 clubs avec une évolution possible à 14 dans le futur
- Restructuration de la D2 Féminine en 1 seule division de 12 clubs
- Création d'une D3 Féminine Professionnelle avec 2 poules au sein desquelles les centres de formation pourront accéder

2/ Création d'une Ligue Professionnelle au sein de la FFF.

3/ Structuration du système de licence pour les clubs féminins en 3 niveaux.

4/ Possibilité pour les clubs professionnels de créer des académies féminines.

5/ Lancement d'un appel d'offres pour les droits TV des championnats féminins.

### 4. La Vie du District

#### • Agenda – Planning des activités

**15/03/2023** : réunion d'information sectorisée n°2 à **ST SOUPPLETS**.

**17 & 18/03/2023** : réunion du Secteur 2 ANPDF à **COLLEGIEN**.  
**22/03/2023** : réunion d'information sectorisée n°3 à **MORET-VENEUX**.  
**23/03/2023** : réunion Bureau 77 (à confirmer).  
**27/03/2023** : réunion CD LPIFF.  
**01/04/2023** : Finale Départementale Festival U13 à **FONTAINEBLEAU**.  
**07/04/2023** : réunion CD 77 à **MONTRY**.

Modification du calendrier : la réunion du Comité Directeur, initialement prévue le 12/05/2023, est avancée au 05/05/2023.

#### • **Effectif licenciés 2022/2023**

Le district enregistre, à date, un effectif de **44 339** licenciés, soit + **18,8%** vs 2022 (+ 2317 licences).

- SEN = - **293** licences
- U14/U19 = + **585** licences
- Foot Animation = + **985** licences
- SEN FEM = + **5** licences
- U14F/U18F = + **241** licences
- Foot Animation FEM = + **93** licences

#### • **Gestion Sociale**

Ludovic VANTYGHM informe le Comité Directeur de l'évolution de la situation dans le cadre du recrutement d'un nouveau CTFD. Après échange entre tous les participants, notamment la possibilité de déposer une demande de subvention, le Comité Directeur décide de différer le recrutement au 01/09/2023.

Suite au retrait de Stéphane ALBE en fin de saison de la gestion et l'animation de la Section Sportive Départementale du Collège SCHOELCHER, le Comité Directeur décide de privilégier la piste interne pour assurer la succession.

Il informe le Comité Directeur que le planning des congés d'été des salariés a été validé.

#### • **Affaires financières**

##### Accompagnement des clubs

##### **Point à date du Fonds Aide au Football 77**

Dotation d'une tablette : 94 ont été délivrées sur 115.

Formation PSC1 : 15 dirigeants sur 40 (5 clubs) ont été formés gratuitement.

Kits Tournoi : 1 nouveau kit Futsal et 5 nouveau kits extérieurs ont été offerts aux clubs.

**Opération 10 000 ballons 2023** : les RDV pour retirer les dotations sont fixés aux 21 - 28/03 pour MELUN et aux 24 - 31/03 pour MONTRY.

**Utilisation des installations de MONTRY** : le Comité Directeur échange sur les différentes situations relatives à l'utilisation des installations. Plusieurs sont à distinguer. Une première est liée à une décision de « huis-clos » prise par la CDPME à titre préventif, ou bien par décision d'une commission disciplinaire suite à des incidents. Une seconde concerne l'accompagnement des clubs selon des priorités qui s'appuient sur les orientations fédérales. Une troisième, non activée à ce stade, pourrait constituer à louer les installations lors des périodes de « non utilisation ». Cela permettrait de générer des fonds visant à couvrir, notamment, les frais d'entretien. Après que chaque membre se soit exprimé sur cette possibilité, le Comité Directeur entérine cette possibilité.

## Vente des bâtiments de MELUN / Nouveaux locaux

Jean-Marie RENAUD informe le Comité Directeur de l'évolution de ce dossier, suite au recours déposé par un riverain. Philippe COLLOT sollicite l'avis de chaque membre sur la conduite à tenir, compte-tenu des différentes hypothèses qui se présentent désormais.

## Subventions

LPIFF - FAFA au 06/02/2023

754 000 € : enveloppe régionale initiale pour le FAFA équipements

389 500 € : somme utilisée

**364 500 €** : somme restante

151 000 € : enveloppe régionale initiale pour le FAFA transport

70 000 € : somme utilisée

**81 000 €** : somme restante

Planning prévisionnel des réunions à venir :

### **Lundi 03/04/2023**

- Date limite de prise en compte par la L.F.A. des dossiers F.A.F.A. Équipement / Transport et des demandes de prorogation : vendredi 17/03/2023

### **Lundi 15/05/2023**

- Date limite de prise en compte par la L.F.A. des dossiers F.A.F.A. Équipement / Transport et des demandes de prorogation : dimanche 30/04/2023.

**FDVA** : en cours de finalisation.

**ANS PSF** : dossier à élaborer avant fin avril.

## Contrats

**IDS** : le Comité Directeur valide le nouveau contrat et la nouvelle organisation proposée.

## Litiges / Contentieux

**ENGIE / ENI** : Philippe COLLOT Informe le Comité Directeur que la somme indûment prélevée en avril 2022 liée à des frais de résiliation a été remboursée par ENGIE. Malgré cette issue enfin favorable, il regrette qu'il ait fallu faire engager une procédure par le conseil du district pour obtenir gain de cause.

### • **Affaires sportives**

## Plan d'Actions dans le cadre de l'opération « Toutes Foot »

Isabelle CHILARD effectue un point d'avancement du dossier. Une communication, sur la base des éléments proposés par Xavier MOPIN, a été transmise aux clubs.

## Organisation des Challenges « Foot Animation »

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des remontées de l'Equipe Technique Départementale et du Président de la Commission Foot Animation, suite aux évolutions réglementaires apportées à cette pratique au début de la Saison 2022/2023. Après avoir rappelé le pourquoi de ces évolutions, il indique que, hormis une logique et nécessaire période d'appropriation des textes par les clubs lors de la modification d'une organisation, malgré la souplesse et la pédagogie observées par le district lors des 3 premiers mois de la saison, il apparaît que le non-respect récurrent de certaines procédures établies, volontaire ou pas, engendre des dysfonctionnements et des contestations lors des phases qualitatives des challenges.

Il précise avoir demandé aux acteurs du district responsables de la gestion de la pratique Foot Animation d'analyser cette situation, de réaliser un retour d'expérience en fin de saison, d'en tirer les enseignements et de proposer au Comité Directeur, le cas échéant, de nouvelles adaptations.

### • **Affaires Administratives**

#### Commissions / Fonctions

**Stevenson FREDERICK** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [En attente de l'avis du Président de la Commission Technique.](#)

**Steve BERNABE** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Candidature validée.](#)

**Tony DOS SANTOS ALVES** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Candidature validée.](#)

**José DURO HENRIQUES** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. [Après examen de la candidature, ce dernier sera prochainement reçu afin d'approfondir ses motivations.](#)

**Conseil des Présidents** : pour plus d'efficacité, le Comité Directeur réfléchit à une évolution de l'organisation de cette commission. Une nouvelle formule sera proposée au Comité dans les prochaines semaines.

**Nouvelles Pratiques** : le développement de ces nouvelles pratiques entre dans le cadre du Projet Fédéral « Performances 2024 ». Un accompagnement des instances est en cours. Afin de mieux s'organiser pour favoriser une mise en œuvre départementale, le Comité Directeur décide de créer une Commission spécifique. Il confie à Laurent HERPE l'animation de celle-ci et le charge, dans un 1<sup>er</sup> temps, de constituer l'équipe qui devra travailler sur ce sujet.

#### Organisation des Finales Départementales

**FUTSAL U11/U13 - FG des 22 et 23/04** : le 22 : le Comité Directeur valide les sites de CHELLES pour le 22 et MEAUX pour le 23. A noter qu'il reste un gymnase supplémentaire à trouver pour le 22 et que toutes les recherches sont actuellement infructueuses, notamment sur la partie sud du département.

**JND du 17/06** : le Comité Directeur valide la candidature de BRIE EST pour la partie nord du département. Le dossier de candidature de SENART-MOISSY est en attente à ce stade.

### • **Informations diverses**

#### **Journée Nationale des Bénévoles & WE des bénévoles à Clairefontaine**

Ces opérations se dérouleront les 29-30/04 et 15-16/04. Comme la saison passée, chaque district devra constituer une délégation. Le Comité Directeur charge la Secrétaire Générale de constituer les délégations Seine et Marnaise selon les critères prédéfinis.

#### **Remise des médailles du district**

En complément des dispositions prises la saison dernière concernant la remise des médailles aux commissaires du district, à savoir l'annulation de la distinction pour les récipiendaires absents non excusés à la cérémonie de remise, le Comité Directeur décide de prioriser les attributions aux seuls commissaires pleinement investis dans leur fonction.

#### **Service Civique**

Le Compte-Rendu annuel a été établi et transmis aux services de l'état.

### **5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur**

#### **Externe**

**11/03/2023** : ANPDF. Le District de demain.

**01/03/2023** : AG CDOS du 25/03/2023 à Tournan.



**09/03/2023** : Comité Français du Fair Play.

### FFF/LFA

**15/02/2023** : réforme de la filière formation, dénomination et tarifs.

**24/02/2023** : réunions RH FFF / Ligues / Districts.

**28/02/2023** : évolution de l'arbitrage amateur.

**28/02/2023** : communication de la LFA suite à la démission du Président de la FFF.

**01/03/2023** : attribution médailles fédérales.

**01/03/2023** : accompagnement des Ligues et des Districts dans le développement des nouvelles pratiques.

### LPIFF

**09/02/2023** : réunion des référents FUTSAL départementaux le 09/03/2023.

**24/02/2023** : nouvelle filière de formation.

**08/03/2023** : réunion d'information CTD-DAP sur la nouvelle filière de formation.

**09/03/2023** : réunion de coordination des techniciens départementaux.

### Clubs

**23/02/2023** : SENART-MOISSY. Candidature JND.

## 6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- Le rapprochement bancaire a été réalisé à fin février.
- La saisie des amendes est très longue à effectuer dans la nouvelle application. Celles relatives à la pratique « Foot Animation » vont être saisies la semaine prochaine.
- Les commandes diverses d'équipements ont été livrées, y compris les 2 nouvelles sonos et le vidéoprojecteur.
- Les demandes de devis pour les Finales « Foot Animation » ont été lancées et les demandes pour les autres finales sont en préparation.
- Un nouveau relevé club sera édité le **24/03**. Le Comité Directeur fixe la date de paiement au **8/04**. Une relance sera effectuée le **11/04** avec une date limite au **21/04** avant l'application des dispositions réglementaires prévues

A noter qu'un devis a été demandé concernant les problèmes d'accès au portail.

## 7. Technique

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur les points, ci-dessous.

### PPF

- U14 : résultats interdistricts = 0-2 contre 91, 1-1 contre le 95 et 0-1 contre le 94.
- U14F : résultats interdistricts = 0-1 contre 91, 1-3 contre le 95 et 1-5 contre le 94.
- U13 : 7 garçons ont été retenus pour l'avant dernier tour régional du concours INF.
- U13F : 2 filles ont été retenues pour l'avant dernier tour régional du concours INF.
- U12 et U12F : les courriers ont été transmis aux clubs.

### Formation

- Un seul module d'Animatrice Fédérale a été annulé.
- Tous les autres se remplissent bien, sauf le GB et U7.
- Résultats certifications = 60% de réussite, 35% ont validé une épreuve, 5% sont en échec.

## Football en Milieu Scolaire

- Tournoi des vertus à Bussy le 10/05
  - Horaires 9h30 - 16h30
  - Mise à disposition d'arbitres et de matériel
- Nouvelles Sections Sportives à CHELLES et sur le Secteur de FONTAINEBLEAU.

## 8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB présente au Comité Directeur les points, ci-après.

**Effectifs Foot à 11 à ce jour** : 196 Arbitres de District + 44 de Ligue = 240 Arbitres.

**Effectifs Futsal** : 3 Arbitres Féminins sont des spécifiques FUTSAL.

### Demandes d'arbitres officiels

Marie CANOLLE : pour 2 matchs de préparation interdistrict du 15/02/2023 à Montry.

Éric POULAT : pour les Interdistricts U14 Filles, U14 et U15 Garçons des 1<sup>er</sup>, 2 et 3/03/2023 au Centre Technique de Morfondé.

NOISIEL FUTSAL : pour officier sur un tournoi organisé par le club.

**FIA Foot à 11** : sur l'ensemble des formations 2022/2023, 86 candidats ont été inscrits, 20 ont échoué à la théorie et 43 ont validé le processus. Il reste 23 candidats à observer en pratique. La prochaine FIA se tiendra les 20,21,27 et 28 Mai 2023 à Montry. 8 candidats sont inscrits, à ce jour.

**FIA Futsal Régionalisé** : elle s'est tenue les 17,18,19 et 20 Février 2023 à la Ligue de Paris IDF. 6 candidats Seine et Marnais sont à observer en pratique.

**Formation des formateurs** : Bastien DARREHORT, Naoufel DJILALI, Zaydan MOHAMED KASSIME suivront le stage d'Initiateur en Arbitrage organisé le 11/03/2023 et Thomas VENANT CABASSET celui organisé le 15/04/2023. Une personne supplémentaire reste à désigner sur cette 2<sup>ème</sup> session.

**Stage Niveau 2 (ex-Formateurs 1<sup>er</sup> degré)** : Mohamed MORIBA DIAKITE assistera au module organisé au sein de la Ligue des Hauts de France du 9 au 11/06/2023.

**Réunions** : les arbitres D3, D4 et JAD seront réunis le 17/03 à Melun et le 24/03 à Montry.

**Stage Arbitres** : sollicite la possibilité d'organiser le 11/06/2023 un regroupement spécifique des arbitres qui seront désignés lors des Finales Départementales et la prise en charge des frais de restauration. [Le Comité Directeur valide cette demande.](#)

**Dotations CDA** : dans le cadre de leurs missions en extérieur, demande si des survêtements pourraient être fournis aux commissaires. [Le Comité Directeur examinera cette possibilité dans le cadre du partenariat NIKE 2023/2024 au même titre que pour les autres commissions dont les activités principales s'effectuent en extérieur.](#)

**Observations des arbitres en 2023/2024** : propose un aménagement des observations existantes afin de permettre de réaliser 2 observations des Arbitres de la catégorie D2. [Le Comité Directeur valide cette demande.](#)

**Service Civique 2023/2024** : pour améliorer l'efficacité dans la gestion quotidienne de la CDA, demande la possibilité d'obtenir le recrutement d'un jeune volontaire pour la saison prochaine. [Le Comité Directeur](#)

retient l'idée sous réserve de trouver le profil approprié pour ce type de mission. Il charge la CDA de lui proposer des candidatures.

## 9. Questions diverses / Tour de table

**Ludovic VANTYGHEM** : Informe de la tenue prochaine de l'Assemblée Générale du CDOS, à laquelle il participera.

**Laurent HERPE** : propose qu'une réflexion soit menée sur l'utilisation des amendes Foot Animation.

**Jean Marie RENAUD** : s'informe sur l'avancée du projet **Seine et Marne « En route vers les JO »**.

### Prochaines réunions

**Bureau Directeur** : 23/03/2023 (à confirmer).

**Comité Directeur** : 07/04/2023 à MONTRY.

**Président de Séance** : Philippe COLLOT.

**Secrétaire de Séance** : Christiane CAU.



# Commission Départementale de Discipline

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du jeudi 27 avril 2023**

#### **Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS**

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

## **INSTRUCTIONS**

Match 25299566  
Sénart Moissy 1 – Mitry Mory 1  
SENIORS FEMININES D1 du 04.03.2023

Match 24609991  
Mitry Mory – Montereau  
U16 D1 du 22.01.2023

## **AUDITION**

Match 24584356  
Dammartin 1 – Thorigny 1  
SENIORS D3A du 16.04.2023

## **CONVOCATION**

Match 24609375  
Bussy 2 – Pays Creçois 1  
U18 D2B du 16.04.2023

## **DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION**

Match 24617109  
Lieuxaint 11 – Dammartin 11  
VETERANS D1 du 12.03.2023

**Match 24584441**  
**Nanteuil 2 – Coulommiers 1**  
**SENIORS D3B du 26.03.2023**

**Match 25253810**  
**Coulommiers 2 – Esbly Efe Sport 1**  
**SENIORS D4A du 26.03.2023**

**Match 24608920**  
**Bussy 1 – Gretz Tournan 1**  
**U18 D1 du 26.03.2023**

**Match 24636583**  
**Collégien 1 – Cosmo 1**  
**U16 D3C du 26.03.2023**

**Match 25387439**  
**Avon - Emerainville**  
**CRITERIUM EXCELLENCE U12 du 04.02.2023**

**Match 24619472**  
**Boissise Pringy 5 – Snie FC 5**  
**CDM D2C du 26.03.2023**

**Match 25253790**  
**Cosmo 2 – Isles les Villenoy 1**  
**SENIORS D4A du 02.04.2023**

**Match 24619178**  
**Le Pin 5 – Mitry Ourcq Portg. 5**  
**CDM D2A du 02.04.2023**

**Match 24610033**  
**Mitry Mory 1 – Longueville 1**  
**U16 D1 du 16.04.2023**



# Commission Départementale de Discipline

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du mercredi 26 avril 2023**

#### **Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS**

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

## **AUDITIONS**

Match 24611728  
Ponthierry 1 – Combs 1  
U14 D2B du 25.03.2023

Match 25284452  
Ponthierry 2 – Presles 1  
U16 D3F du 26.03.2023

## **ERRATUM PV du 19.04.2023**

Match 24584397  
Brie Nord 1 – Changis 1  
SENIORS D3B du 05.03.2023

Match 24584804  
Nangis 1 – Servon 2  
SENIORS D3F du 16.04.2023

Match 24608926  
Cesson 1 – Champs 1  
U18 D1 du 16.04.2023

## **REPRISE AUDITION du 19.04.2023**

Match 25253813  
Etrepilly 1 – Cosmo 2  
SENIORS D4A du 26.03.2023

## **REPRISE DE DOSSIER**

**Match 24584911  
Bussy 1 – Pontault UMS 1  
SENIORS D1 du 02.04.2023**

**Match 24619174  
A.S.R 5 – Buceenne 5  
CDM D2A du 02.04.2023**

**Match 25163646  
Villenois 12 – Meaux 11  
VETERANS D4A du 09.04.2023**

**Match 24584931  
Bussy 1 – Ozoir 2  
SENIORS D1 du 16.04.2023**

**Match 24584933  
Montereau 1 – Pays Creçois 1  
SENIORS D1 du 16.04.2023**

**Match 24616999  
St Thibault 5 – Bombon 5  
CDM D1 du 16.04.2023**

**Match 24618091  
Lagny Mess. 11 – Nanteuil 11  
VETERANS D3A du 16.04.2023**

**Match 25148421  
Pontault Portg. 1 – Chelles 2  
U18 D3A du 16.04.2023**

**Match 25283960  
Ferté S/J 1 – Lagny Mess. 1  
U16 D3B du 09.04.2023**

## **CHAMPIONNAT**

**Match 24584898  
Pontault UMS 1 – Ozoir 2  
SENIORS D1 du 23.04.2023**

**Match 24619436  
Crisenoy 5 – Marolles 5  
CDM D2C du 23.04.2023**

**Match 24608888  
Meaux 1 – Ozoir 1  
U18 D1 du 23.04.2023**

**Match 24608891  
Cesson 1 – Gretz Tournan 1  
U18 D1 du 23.04.2023**

**Match 24610000**  
Vaires 1 – Senart Moissy 2  
U16 D1 du 23.04.2023

**Match 24610002**  
Longueville 1 – Le Mee 1  
U16 D1 du 23.04.2023

**Match 25284259**  
Gretz Tournan 2 – Ferrieres 1  
U16 D3D du 23.04.2023

## **DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION** **FOOT ANIMATION**

**Ozoir – Villeparisis – USPBO – Vaux Rochette**  
U11 Challenge IDF du 11.03.2023

**Match 25386667**  
Dammartin 11 – Roissy 11  
U10 CRITERIUM EXCELLENCE poule A du 25.03.2023

## **CONVOCATIONS**

**Match 24584356**  
Dammartin 1 – Thorigny 1  
SENIORS D3A du 16.04.2023

**Match 24609375**  
Bussy 2 – Pays Creçois 1  
U18 D2B du 16.04.2023

## **DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION**

**Match 24617109**  
Lieuxaint 11 – Dammartin 11  
VETERANS D1 du 12.03.2023

**Match 24609991**  
Mitry Mory – Montereau  
U16 D1 du 22.01.2023

**Match 25299566**  
Sénart Moissy 1 – Mitry Mory 1  
SENIORS FEMININES D1 du 04.03.2023

**Match 24584441**  
Nanteuil 2 – Coulommiers 1  
SENIORS D3B du 26.03.2023

**Match 25253810**  
Coulommiers 2 – Esbly Efe Sport 1  
SENIORS D4A du 26.03.2023



**Match 24608920**  
**Bussy 1 – Gretz Tournan 1**  
**U18 D1 du 26.03.2023**

**Match 24636583**  
**Collégien 1 – Cosmo 1**  
**U16 D3C du 26.03.2023**

**Match 25387439**  
**Avon - Emerainville**  
**CRITERIUM EXCELLENCE U12 du 04.02.2023**

**Match 24619472**  
**Boissise Pringy 5 – Snie FC 5**  
**CDM D2C du 26.03.2023**

**Match 25253790**  
**Cosmo 2 – Isles les Villenoy 1**  
**SENIORS D4A du 02.04.2023**

**Match 24619178**  
**Le Pin 5 – Mitry Ourcq Portg. 5**  
**CDM D2A du 02.04.2023**

**Match 24610033**  
**Mitry Mory 1 – Longueville 1**  
**U16 D1 du 16.04.2023**



# Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

## PROCÈS VERBAL du mercredi 12 avril 2023

**Président de séance :** Cédric GUILLOSO

**Secrétaire de séance :** Gilles TANNIER

**Présents :** - Jean-Marie RENAUD - Isabelle CHILARD - Pascal ANTONETTI

**Match 25183544  
CHANGIS 1 – NANTEUIL 1  
U14 D4B DU 18/03/2023**

**Appel du club de CHANGIS du 26 mars 2023 d'une décision de la Commission Statuts & Règlements du District 77 en date du 21 mars 2023 (publié dans le journal Officiel N°266 du 24 mars 2023) rappelée ci-après**

Courriel du club de NANTEUIL, souhaitant appuyer une réserve sur le nombre de joueurs mutés hors délais de l'équipe de CHANGIS figurant sur la feuille de match, BARRERA Enzo 2547358523, LINOTTE Liam, 2547696979, THEVENIN Ilan 2547730582, DANY Dylan 2548116913

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que les réserves déposées par NANTEUIL, n'apparaissent sur la FMI

Considérant que le rapport du délégué officiel de la rencontre confirme que le club de NANTEUIL a bien déposé des réserves d'avant match portant sur le nombre de mutés hors délais

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant après vérification que figurent, sur la feuille de match en référence :

BARREIRA Enzo, date d'enregistrement le 14/09/2022, muté HP

DANY Dylan, date d'enregistrement le 19/09/2022, muté HP

LINOTTE Liam, date d'enregistrement le 19/09/2022, muté HP

THEVENIN Ilan, date d'enregistrement le 19/09/2022, muté HP

Considérant que l'équipe de CHANGIS a fait participer 4 joueurs mutés hors période

Par ces motifs dit les réserves fondées

**Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de CHANGIS 1 et en attribue le gain à l'équipe de NANTEUIL 1 (3 points ; 0 but)**

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de CHANGIS pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

## **Après audition des personnes présentes :**

### **Du Club de CHANGIS:**

- M. DELAFOY James, (Vice-président)

### **Du Club de NANTEUIL :**

- M. LEVEL Patrick (Président)
- M. MARIN Arnaud (Educateur)
- M. BERGERET Julien (Educateur)

La commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de CHANGIS démontre qu'il est de bonne foi et qu'il est persuadé au titre de l'article 117 b des Règlements Généraux de la FFF, que trois de ses joueurs inscrits sur la feuille de match bénéficient de l'exemption de mutation par cet article.

Considérant que le club de CHANGIS n'a pas fait la demande d'exemption dans les conditions de l'article 90 des présents Règlements auprès de la LPIFF et de ce fait les joueurs n'ont donc pas bénéficiés de l'exemption de mutations pour ces joueurs sur leurs licences.

**Par ces motifs et après en avoir délibéré,**

**La commission confirme la décision de première instance.**

*Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF*

**Débit du club de CHANGIS: 64 €**

**Match 2547518814**

**PRESLES 1 – SAVIGNY/NANDY/CESSON 1**

**COUPE FEM SENIOR du 11/03/2023**

**Appel du club de PRESLES du 17 mars 2023, d'une décision de la Commission Statuts & Règlements du District 77 en date du 14 mars 2023 (publié dans le journal Officiel N°265 du 17 mars 2023) rappelée ci-après**

Réserves sur la feuille de match de PRESLES concernant la qualification des joueuses de SAVIGNY/NANDY/CESSON 1

Réserves confirmées par courriel le 14/03/2023

Considérant l'art 30.12 du RSG District :

*30.12 - Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées, par courrier électronique, via l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr), ou l'adresse électronique du Président ou du correspondant (enregistrée dans Footclubs) au Secrétariat du District Seine et Marne de Football (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par lettre recommandée, par télécopie, sur papier à en-tête du club ou authentifiée par le cachet du club dans les 48 heures suivant le match (24 heures pour les Coupes). Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité.*

Par ces motifs

**La Commission dit réserves irrecevables, hors délai**

La commission,

Pris connaissance de l'appel de club de PRESLES pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

**Après audition des personnes présentes :**

**Du Club de PRESLES:**

- M. BRANCO David, (Arbitre de la rencontre)
- M. JENTGEN Olivier, (Educateur)
- Mme LEFEVRE Audrey (Responsable Senior Féminine, capitaine le jour du match)

**Du Club de SAVIGNY/NANDY/CESSON:**

- M. BOURAS Romain (Correspondant Directeur Technique)
- M. DINTZER Arnaud (Dirigeant Senior Féminines)

La commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant qu'après avoir écouté les arguments du club de PRESLES sur le fait de ne pas avoir pu vérifier les licences de l'équipe de l'entente SAVIGNY/NANDY/CESSON qui ne les avait pas,

Considérant que le club de SAVIGNY/NANDY/CESSON affirme avoir présenté (avec beaucoup de retard) sur un téléphone les licences de toutes les joueuses,

Considérant que le club de PRESLES affirme qu'il n'y avait pas de photo,

Considérant qu'après avoir posé plusieurs fois la question, le club de PRESLES reconnaît avoir eu accès, sur un téléphone, à toutes les licences avec nom, prénom, date de naissance et photo mais que c'était petit et qu'il voyait mal les photos..

Considérant que la capitaine de l'équipe de PRESLES confirme avoir participé au contrôle des licences avant le match même si la qualité était mauvaise,

Considérant que suite au contact du club de PRESLES avec la permanence du District, celle-ci n'a fait que lui conseiller de faire tout son possible pour que le match puisse se dérouler,

Considérant que le club de PRESLES n'est pas censé ignorer les procédures et aurait dû confirmer la réclamation d'avant match dans les délais,

**Par ces motifs et après en avoir délibéré,**

**La commission confirme la décision de première instance.**

*Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF*

**Débit du club de PRESLES: 64 €**



# Commission Départementale

## Prévention, Médiation, Education

### PROCES-VERBAL du lundi 24 avril 2023

#### Commission restreinte

La réunion qui devait avoir lieu en visio-conférence n'a pu se tenir suite à un problème informatique.

**Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.**

#### RAPPEL

##### **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION**

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

**Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».**

#### ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

**La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.**

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

**Match n° 24611129 VILLEPARISIS – VAL D'EUROPE U14 D1 du 29/04/2023 à 15H30**

La Commission,

Après avoir échangé par téléphone avec :

M. DAVID Tomy, Référent Sécurité Du Club de Val d'Europe

M. COLLUMEAU Patrick, Vice-Président et Référent Sécurité Du club de Villeparisis

M. DENIS Jean-Marc, Délégué Officiel

Considérant que la Commission de Discipline, lors de sa réunion du 11/01/2023, a décidé qu'un huis clos serait applicable pour les rencontres suivantes :

**Val d'Europe – Villeparisis U14 D1 du 18/03/2023**

**Villeparisis – Val d'Europe U14 D1 du 29/04/2023**

Considérant que la rencontre Val d'Europe – Villeparisis U14 D1 du 18/03/2023 s'est parfaitement déroulée,

Considérant qu'il y a lieu de mettre une organisation identique pour permettre le bon déroulement du match retour du 29/04/2023,

Considérant que la rencontre aura lieu sur le stade synthétique des Petits Marais, avec 4 entrées,

Considérant que la liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants des clubs de Villeparisis et de Val d'Europe, doit parvenir au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 28 avril 2023 à 12h,

Considérant que le délégué officiel contrôlera l'entrée au stade des 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche),

Considérant que le club du Villeparisis s'engage à faire respecter le huis clos en interdisant l'accès des spectateurs au stade,

Considérant qu'il est acté que le nombre de dirigeants de Villeparisis assurant la sécurité du huis clos ne pourra pas respecter l'article 40.6 des RSG du District 77,

Considérant néanmoins que la liste de toutes les personnes du club de Villeparisis assurant la sécurité doit parvenir au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 28 avril 2023 à 12h,

Considérant que Monsieur COLLUMEAU, Référent Sécurité club de Villeparisis s'est engagé à contacter par téléphone M. DAVID, Référent Sécurité du club de Val d'Europe au sujet du stationnement du minibus,

Considérant qu'à l'arrivée au stade du mini bus transportant les joueurs et les dirigeants de VAL d'EUROPE, M. DAVID, Référent Sécurité du club de VAL D'EUROPE contactera par téléphone M. COLLUMEAU, Référent Sécurité du club de Villeparisis,

Considérant que la Commission de Discipline, lors de sa réunion du 11/01/2023, a décidé la désignation de trois arbitres officiels et un délégué officiel à la charge des deux clubs,

Considérant qu'il y a lieu de désigner des arbitres officiels adultes,

**Décide de confirmer que la rencontre susnommée soit jouée à huis clos avec trois arbitres officiels adultes et un délégué officiel à la charge des deux clubs.**

**Décide que les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 28 avril 2023 à 12h, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche).**

**Décide que le club de Villeparisis doit faire parvenir la liste des personnes chargé de la sécurité au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 28 avril 2023 à 12h.**



# Commission Départementale d'Arbitrage

## PROCES VERBAL du jeudi 20 avril 2023

### Section Administrative

**Animateur** : Fabrice ZANNIER

**Présents** : Dominique CHATELLIER – Fabien EL MKELLEB - Laurent LITRE

Ouverture de la séance : **19h00**  
Par conférence téléphonique.

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### **Rappels aux Arbitres Officiels :**

###### Rappel communication :

En aucune circonstance, la CDA ne prescrit aux arbitres officiels de contacter directement les clubs ou leurs représentants.

Il est rappelé que seule la permanence de la CDA doit être contactée dans les situations définies par ailleurs (incidents de toutes natures, arrêt d'un match quel qu'en soit le motif, etc.).

###### Obligation de rédaction de rapport :

Pour rappel, il est prescrit de fournir un rapport pour tous les incidents survenus dans le cadre d'une rencontre.

Cela concerne naturellement les incidents survenant pendant le match mais aussi et surtout ceux qui pourraient se produire avant ou après la rencontre.

Tous les incidents survenant avant, pendant ou après match doivent impérativement être mentionnés sur la FMI.

De plus, il est prescrit de fournir un rapport pour toute rencontre qui ne s'est pas déroulée compte tenu de l'état d'un terrain.

Dans ces circonstances, il est nécessaire de documenter correctement la FMI via la rubrique adéquate.

###### Rappel frais d'arbitrage :

Nous vous rappelons que les feuilles de frais d'arbitrage doivent parvenir à la **comptabilité et uniquement au service comptabilité** ([comptabilite@seineetmarne.fff.fr](mailto:comptabilite@seineetmarne.fff.fr)) **dans les 72 heures après la rencontre.**



## 1. COURRIERS :

### 1.1. ARBITRES :

**LANGELLIER Jean-Pierre :** Mail en date du 20/02/23. Indique qu'il arrête l'arbitrage à la fin de saison. La section administrative remercie Mr LANGELLIER Jean-Pierre pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.

**PICHON Denys :** Mail en date du 03/04/23. Suite déménagement souhaite rejoindre le District 93. La section administrative remercie Mr PICHON Denys pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.

#### 1.1. CRA - LPIFF - FFF

CRA – LPIFF :

#### 1.2. DIVERS

#### 1.3. OBSERVATEURS

R.A.S

#### 1.4. CLUBS

## 2. SITUATION DES EFFECTIFS

D1/23    D2/32    D3/31    D4/45    AAD/12    AFD/13    JAD/40    FEM/10    FUTSAL/17

**TOTAL : 223 avec 36 arbitres de Ligue = 259 arbitres.**

### 2.1. BLESSURES / MALADIE

- Mail en date du 27/02/23 de **Mr KHOLI Rachid**, de son arrêt de 21 jours à compter du 12/02/23  
Certificat médical fourni.
- Mail en date du 01/03/23 de **Mr OUIS Nour-Eddine** de son arrêt de 7 jours à compter du 01/03/23.  
Certificat médical fourni.
- Mail en date du 02/03/23 de **Mr RICHARD Frédéric** de son arrêt de 15 jours à compter du 01/03/23. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 03/03/23 de **Mr CAMPOS SUAREZ Alvaro** de son arrêt du 14 au 30 Mars 2023.  
Certificat médical fourni.
  
- Mail en date du 06/03/23 de **Mr OUIS Nour-Eddine** de son arrêt de 3 mois à compter du 06/03/23.  
Certificat médical fourni.
- Mail en date du 09/03/23 de **Mr LECOMTE Patrice** de son arrêt à compter de ce jour jusqu'au 20/03/23. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 19/03/23 de **Mr COHEN Yann** de son arrêt à compter de ce jour jusqu'au 02//04/23 inclus. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 21/03/23 de **Mr PREIRA Zackaria** de son arrêt à compter du 19/03/23 jusqu'au 30/03/23. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 22/03/23 de **Mr NAIM Youssef** de son arrêt à compter de ce jour jusqu'au 30/04/23. Certificat médical fourni.

- Mail en date du 24/03/23 de **Mr COHEN Yann** de son de 4 semaines à compter de ce jour. Certificat médical fourni
- Mail en date du 25/03/23 de **Mr PREIRA Zackaria** de son arrêt jusqu'au 12 Mai 2023. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 27/03/23 de **Mr CAKIR Ahmet** de son arrêt de 15 jours à compter du 26/03/23. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 28/03/23 de **Mr UTOH Sabastine** de son arrêt de 1 mois à compter du 21/03/23. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 29/03/23 de **Mr ZEMMOURI Sidi** de son arrêt jusqu'au 04/04/23 inclus. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 10/04/23 de **Mr STUTZMANN Logan** de son arrêt de 21 jours à compter de ce jour. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 11/04/23 de **Mr FERREIRA Christopher** de son arrêt de 21 jours à compte de ce jour. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 15/04/23 de **Mr ZEMMOURI Sidi** de sa prolongation d'arrêt jusqu'au 26/04/23. Certificat médical fourni.

**La CDA souhaite un prompt rétablissement à tous ces arbitres.**

## **2.2. MUTATIONS**

## **2.3. REPRISE DE L'ARBITRAGE**

## **3. APPLICATION DU R.I. DE LA C.D.A.**

### **ANNEXE 5 :**

**Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la Section prend les décisions suivantes :**

### **3.1. DECONVOCATIONS**

La commission administrative prend les sanctions suivantes concernant :

**Les arbitres concernés recevront une notification officielle.**

*Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.*

### **3.2. ABSENCES AUX MATCHS**

La commission prend les sanctions suivantes concernant :

**Les arbitres concernés recevront une notification officielle.**

*Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.*

### **3.3. RETARD**

**Néant**

*Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.*

### 3.4. REPRISE DE DOSSIERS

Néant.

### 3.5. MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS

La commission prend les sanctions suivantes concernant :

**Les arbitres concernés ont reçu une invitation pour la prochaine réunion C.D.A.**

### 3.6. CONCERNANT LES ARBITRES DE DISTRICT MIS A LA DISPOSITION DE LA C.R.A.

Néant.

## 4. COMMUNICATION DE LA C.D.A.

### 4.1. RAPPELS AUX ARBITRES OFFICIELS

Recours à une feuille de match papier :

- Situation n° 1 : En cas d'impossibilité d'utiliser la feuille de match informatisée ou lorsque la compétition n'est pas soumise à la F.M.I., il est recouru à une feuille de match papier, dans ce cas la présentation des licences se fait au moyen de l'outil Footclubs Compagnon.
- Situation n° 2 : Si l'outil Footclubs Compagnon n'est pas utilisable, chaque club peut présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimée depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence. Dans ce cas :
  - Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée,
  - L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Situation n° 3 : Si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
- En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'Arbitre doit la retenir uniquement si le club adverse dépose des réserves et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition qui vérifie si la photographie correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.
- Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : Dans ce cas, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Règlements des compétitions :

- Il est prescrit de bien appliquer les règlements spécifiques de chaque compétition, concernant par exemple le nombre de joueurs remplaçants lors des matchs de coupe.

- Tous les règlements sont accessibles sur le site internet du District de Seine-et-Marne, rubrique DOCUMENTS, puis STATUTS & RÈGLEMENTS et enfin RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS.

#### Feuille de Match Informatisée :

- Le cas échéant, il est prescrit de bien indiquer, dans les **observations d'après match**, toutes les exclusions prononcées.

#### Consultation des Désignations (via Portail Officiel)

- Les Arbitres et Arbitre-assistants ont la possibilité de prendre connaissance de leur désignation à l'espace prévu à cet effet sur le site [www.fff.fr](http://www.fff.fr) (support officiel) avant la journée de compétition prévue au calendrier. Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est prescrit aux officiels de vérifier celle-ci une semaine avant la date prévue et jusqu'au vendredi à 19h00.
- En tout état de cause, un officiel est susceptible d'être désigné sur une rencontre au dernier moment aussi, il est fait obligation à chaque officiel NON DECLARE INDISPONIBLE de vérifier son éventuelle désignation de dernière minute sur Internet ainsi que chaque jour à partir de 19h00 et au plus tard juste avant le départ pour son match, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, etc.) ou une erreur d'horaire ou de lieu.
- Un officiel ne se rendant pas, ou arrivant en retard, sur un match faute de respecter cette disposition verra sa situation examinée par la C.D.A. Un officiel qui se déplacera en pure perte faute d'avoir vérifié sur Internet sa désignation ne peut prétendre au remboursement de ses frais.

#### Réserves techniques aux lois du jeu :

- En aucun cas l'arbitre ne doit refuser une demande de réclamation pour réserve technique, qu'elle lui paraisse justifiée ou non.
- Il est du devoir de l'arbitre assistant d'intervenir immédiatement s'il se rend compte que le directeur de jeu commet une faute technique.

### **4.2. COMMUNICATION REGLEMENTAIRE AVEC LA C.D.A ET/OU LE SERVICE ARBITRAGE**

Il faut utiliser l'adresse mail officielle de la CDA 77.

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

**Le téléphone portable de la CDA n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (blessure ou maladie « de toutes dernières minutes » par exemple).**

#### **Rappel des procédures de transmission :**

- **Frais d'arbitrage : [comptabilite@seineetmarne.fff.fr](mailto:comptabilite@seineetmarne.fff.fr)**
- **Rapport d'arbitrage : [secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr) + adresse mail officielle CDA 77**

Le délai d'envoi des rapports est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

**La note de frais est à envoyer par l'arbitre au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.**

**Tout manquement sera étudié en Section Administrative de la C.D.A.**

#### **Feuille de Match Informatisée (F.M.I) :**

La Section Administrative rappelle à l'ensemble des arbitres officiant sur les rencontres pour lesquelles l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I) est effective "qu'il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport en cas de non-utilisation de la F.M.I".

Les manquements constatés seront sanctionnés en application de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A.

### **4.3. FORMALITES ET CONSIGNES ADMINISTRATIVES (EXTRAIT ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA) – RAPPELS**

### **Indisponibilités :**

A adresser au minimum 21 jours avant la date d'indisponibilité.

Saisie à effectuer via votre Portail Officiel disponible sur le site [www.fff.fr](http://www.fff.fr)

A moins de 15 jours d'indisponibilité définie, toute demande spécifique doit se faire obligatoirement PAR ECRIT via l'adresse mail officielle de la CDA.

Par principe, un arbitre qui ne s'est pas déclaré indisponible est de fait désignable par la CDA.

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une déconvocation.

**Toute déconvocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.**

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

### **Modalités de remboursement des frais d'arbitrage :**

- **La note de frais est à envoyer par l'arbitre à [comptabilite@seineetmarne.fff.fr](mailto:comptabilite@seineetmarne.fff.fr) dans les 72 heures suivant la rencontre.**
- Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.
- Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.
- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, **toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable.**

### **Blessure / Maladie :**

En cas de blessure ou de maladie contractée avant ou après la rencontre, l'Arbitre doit :

- Avertir la CDA le plus rapidement possible (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).
- Transmettre à la CDA – dans les 72 heures - un certificat médical justifiant l'empêchement et mentionnant la durée de l'arrêt.
- Saisir une indisponibilité sur votre Portail Officiel correspondant à la durée effective d'arrêt.

### **Absence / Retard / Match non joué ou arrêté :**

Les Arbitres doivent immédiatement et uniquement avertir la CDA en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés ou bien lors d'une rencontre arrêtée, quel qu'en soit le motif (par téléphone sur la permanence de la CDA puis par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77).

**Dans cette situation, l'appel à la permanence téléphonique du District n'est pas prescrit.**

**Rappel :** En aucun cas, les arbitres ne doivent contacter directement les clubs.

### **Demandes d'explications :**

Un arbitre qui fait l'objet d'une demande d'explications dispose de 72 heures pour fournir sa réponse par retour de mail ou par télécopie. En l'absence de réponse dans les délais impartis, la Commission sera amenée à juger le dossier sur pièce.

## **4.4. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

**Ils sont disponibles dans la rubrique "DOCUMENT" de votre espace Portail Officiel :**

- Fiche de frais Arbitre
- Rapport Arbitre
- Fiche de déconvocation Arbitre
- Fiche absence Arbitre

### **Déconvocation :**

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une déconvocation.

Toute déconvocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.

- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable

**Prochaine réunion de la Section Administrative : 09/06/23**



# Commission Départementale d'Arbitrage

## Section Technique des Lois du Jeu

### PROCÈS VERBAL du jeudi 27 avril 2023

**Présidence** : Fabien EL MKELLEB

**Secrétaire** : Fabrice ZANNIER

**Présent** : Dominique CHATELLIER

**Match 24585211**

**Meaux 3 – Servon 1**

**SENIORS D2B du 12.03.2023**

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier

Notamment de la FMI, et des rapports de l'arbitre officiel et du club de Servon,

Considérant que sur la FMI aucune réserve n'est indiquée dans la rubrique concernant les réserves techniques à transcrire par l'arbitre,

Considérant qu'un courrier est parvenu au District par courriel en date du 13.03.2023 indiquant qu'une réserve technique a été posée sur cette rencontre et pour confirmer celle-ci,

Prend connaissance de la réserve technique qui aurait été posée par le club de Servon concernant le fait que l'arbitre de la rencontre a, après avoir pris la décision de mettre un terme à la rencontre à la 90<sup>ème</sup> minute alors qu'il avait annoncé 6 minutes de temps additionnel, décidé de reprendre le court de celle-ci,

Reprise de dossier

Considérant et regrettant vivement l'absence des rapports demandés à M. Medhi HADJAB, arbitre officiel, ainsi qu'à M. Louis Florian MBELLA, arbitre assistant, et M. Bakari SISSOKO, capitaine, de Meaux,

Considérant la réception des rapports de M. Robin COELHO COSTA, arbitre assistant, et M. Adrien PETITI, capitaine de Servon,

Considérant que l'arbitre officiel a interrompu le match une première fois,

Considérant que l'arbitre officiel a repris le match après consultation des dirigeants des deux équipes,

Considérant que la réserve technique a été posée au premier arrêt de jeu après la reprise du jeu,

Considérant que la réserve technique n'a pas été posée au bon moment,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

**La Commission dit la réserve non recevable**

**Score acquis sur le terrain confirmé**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77.*

**Match 24585162**

**Val Europe 2 – Pontault Portg. 1**

**SENIORS D2B du 23.04.2023**

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier

Notamment de la FMI, et des rapports de l'arbitre officiel et du club de Val Europe,

Considérant que sur la F.M.I, la réserve est indiquée dans la rubrique concernant les réserves techniques

Considérant qu'un courrier est parvenu au District par courriel en date du 24.04.2023 indiquant la confirmation de la réserve technique du club du Val d'Europe

Prend connaissance de la réserve technique concernant que suite à l'exclusion d'un joueur remplaçant, le club de Portugais Pontault a continué de jouer à 11 joueurs durant le reste de la partie.

Considérant que le joueur exclu était remplaçant au moment des faits,

Considérant que l'équipe de Portugais Pontault avait un remplaçant de moins,

Considérant de ce fait que l'arbitre officiel a fait une stricte application du règlement,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

**Dit la réclamation recevable mais non fondée**

**Score acquis sur le terrain confirmé.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77.*





# Commission Départementale des Statuts & Règlements

## PROCÈS VERBAL du mardi 25 avril 2023

**Président** : Julio MARQUES

**Secrétaire de séance** : Christiane CAU

**Présent** : Alain PARENT

**Absents excusés** : Pascale GODEFROY - Christophe LE MINOUX

**Assiste** : Lionel INJAI (alternant juridique)

## REPRISE DE DOSSIER

### **Match 24609646**

### **CHAMPS 2 – VAL DE FRANCE 1**

### **U16 D2B du 16/04/2023**

Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de VAL DE FRANCE en date du 17/04/2023 concernant la qualification et la participation de M. MANDOUKI Osman, licencié de CHAMPS AS susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,

Considérant que le club de CHAMPS n'a pas fait part de ses observations dans les délais impartis

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que

« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert
- d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

**Considérant de ce fait que les motifs invoqués ne peuvent permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Débit VAL de FRANCE : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **Match 24610034**

### **LE MEE 1 – CESSON VSD 1**

### **U16 D1 DU 16/04/2023**

Réclamation d'après match du club de CESSON en date du 17/04/2023 concernant la qualification et la participation de M. Ghisson GALIBAKI NKINO, joueur de LE MEE susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission a décidé en sa réunion du 18/04/2023 :

*Considérant que le club du MEE a inscrit sur la feuille de match le joueur GALIBAKI NKINO Ghisson, en état de suspension,*

***Dit match perdu par pénalité à l'équipe de LE MEE (-1 point ; 0 but) pour avoir inscrit sur la FMI un joueur suspendu et en attribue le gain à l'équipe de MITRY MORY (3 points ; 3 buts)***

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 26/03/2023 libère le joueur supra de sa suspension d'un match,

Dit de ce fait que le joueur supra n'était plus en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

**Par ces motifs rejette la réclamation du club de CESSON comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Débit CESSON : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **Match 24619211**

#### **THORIGNY 6 – MITRY OURCQ PORTG 5**

#### **CD D2A du 16/04/2023**

Réclamation du club de MITRY OURCQ PORTG sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de THORIGNY au motif que plus de 3 joueurs de Thorigny sont susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure du club alors que la rencontre se situe dans les 5 dernières journées

La Commission,

Considérant que les restrictions de participation des joueurs à une rencontre officielle d'une équipe inférieure, du fait de leur participation à des matchs officiels avec une équipe supérieure de leur club, sont prévues à l'article 167.4 des RG de la FFF et reprises à l'article 7.10 du RSG du District, Pris connaissance de la réclamation confirmée pour la dire recevable en la forme,

Jugeant en première instance,

Considérant que le match en rubrique se situe dans les cinq dernières rencontres de championnat, Considérant après vérification que seuls 3 joueurs de THORIGNY figurant sur la feuille de match en rubrique ont joué au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions Nationales, Régionales ou Départementales avec une des équipes supérieures de leur club

MATTE Anthony (16 matchs)

ROULLEAU Vincent (13 matchs)

TAVARES SEMEDO Nelson (14 matchs)

Par ces motifs

Dit la réserve de MITRY OURCQ PORTG non fondée

**Décide, résultat acquis sur le terrain confirmé**

Débit MITRY OURCQ PORTG : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **Match 24584933**

#### **MONTEREAU 1 – PAYS CRECOIS 1**

#### **SENIORS D1 du 16/04/2023**

Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de PAYS CRECOIS en date du 17/04/2023 concernant la qualification et la participation de M. HADJAMI Tarek, joueur de MONTEREAU susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,  
Jugeant en première instance,  
Pris connaissance de la demande d'évocation pour la dire recevable en la forme,  
Considérant que le club de MONTEREAU a fait part de ses observations dans les délais impartis,  
Considérant que le joueur HADJAMI Tarek a été sanctionné d'un match ferme de toutes fonctions officielles avec date d'effet au 10/04/2023  
Considérant que le club de MONTEREAU a disputé une rencontre officielle de Coupe 77 Seniors le 11/04/2023  
Considérant que le joueur en rubrique ne figure pas sur la feuille de match du 11/04/2023  
Considérant que le joueur HADJAMI Tarek n'était pas en état de suspension lors de la rencontre en référence  
Par ces motifs  
**Dit l'évocation non fondée, résultat acquis sur le terrain confirmé**  
RSG District Art 30ter  
Débit PAYS CRECOIS : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**Match 25254080**  
**GATINAIS VL 1 – COUNTRY F.2**  
**SENIORS D4C DU 16/04/2023**

Match non joué, absence de l'équipe de Courtry F.2 au coup d'envoi.  
La Commission, après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel,  
Après avoir pris connaissance des observations de GATINAIS dans les délais impartis,  
Considérant que l'équipe de COUNTRY 2 n'était pas présente au coup d'envoi,  
Considérant que l'arbitre officiel a clôturé la feuille de match après avoir constaté à 15h15 que l'équipe de COUNTRY n'était pas arrivée  
Considérant que l'équipe de COUNTRY est arrivée après la clôture de la FMI  
Jugeant en premier ressort,  
Par ces motifs  
Après en avoir délibéré décide,  
**Dit match perdu pour erreur administrative, forfait retard (0 point ; 0 but) à l'équipe de COUNTRY F.2 et en attribue le gain (3 points ; 5 buts) à l'équipe de GATINAIS VL.**  
RSG District Art 23.1

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **EN COURS D'EXAMEN**

**Match 24619437**  
**SNIE FC 5 – VAUX ROCHETTE 5**  
**CDM D2C du 02/04/2023**

Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de VAUX ROCHETTE en date du 08/04/2023 concernant la qualification et la participation de M. MIRA BENDAOUD Madhi, joueur de SNIE FC susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre  
En attente de traitement du dossier BOISSISE- SNIE par la Commission d'Appel Disciplinaire

**Match 24584624**  
**LESIGNY USC 2 – ALLIANCE 77 1**  
**SENIORS D3D du 16/04/2023**

Réserves du club de ALLIANCE 77 sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de LESIGNY au motif sont inscrits sur la feuille de match plus de 10 joueurs de l'équipe supérieure, dans les 5 dernières journées ne peuvent participer dans une équipe inférieure plus de 3 joueurs ayant pris part depuis le début de saison à plus de 10 matchs avec l'une des équipes supérieures de leur club.

La Commission,

Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de LESIGNY en date du 18/04/2023 concernant la participation de M. BILLARD Loris joueur de ALLIANCE, au vu de son âge n'aurait pas l'âge pour jouer en Seniors

Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de ALLIANCE en date du 17/04/2023, concernant la participation d'un joueur a plusieurs matchs consécutifs le même jour, un même joueur ayant participé sous une identité différente à la rencontre Vétérans D2B Lesigny 11 – Lognes 11 et également à la rencontre en référence

**La Commission informe les clubs de LESIGNY et de ALLIANCE 77 et leur demande de fournir leurs observations pour le 01/05/2023 au plus tard**

## **CHAMPIONNAT**

### **Match 25284013**

**COULOMMIERS 1 – ASR 1**

**U16 D3B du 09/04/2023**

Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de ASR en date du 20/04/2023 concernant l'identité de SURAT Bastien joueur de COULOMMIERS, étant susceptible de ne pas être la personne renseignée sur la FMI

**La Commission informe le club de COULOMMIERS et lui demande de fournir ses observations pour le 01/05/2023 au plus tard**

### **Match 25284072**

**FERTE S/J 1 – MITRY GOELLYCOMPANS 2**

**U16 D3B du 23/04/2023**

Match non joué, problème de transport de l'équipe de MITRY GOELLYCOMPANS

**La Commission demande au club de MITRY GOELLYCOMPANS de fournir un justificatif concernant la panne invoquée pour le 01/05/2023 au plus tard**

### **Match 25284260**

**ENT.SERVON/CHEVRY 1 – POMMEUSE 1**

**U16 D3D du 23/04/2023**

Réserves du club de POMMEUSE sur la qualification et /ou la participation de MONTEIRO Ruben 2547723507, NGOKOBI MBEDY Vlad Talla 2547243065, BONTEMPS Alexandre 2547975581, DREZET Yoan 2546943119, BECQ Victor Alexandre 2548453632, BENAMAR Amine 2547098963, REBUFFE Mael 2546976733, DA COSTA Lucas 2546950056, BRAQUET Nathan 2547395348, CARPENTIER Axel 2547505128, FREDERICK SALVA Marvyn 2547966983, RAMOS Romain 2547721177, DESTRET Theo 9603509834, SEDIRA Amine 2546774342, joueurs de SERVON/CHEVRY au motif suivant, ces joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet Mutation Hors Période alors que le règlement limite à 1 leur participation sur la feuille de match.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves du club de POMMEUSE pour les dire recevables en la forme,

Considérant après vérification que figurent, sur la feuille de match en référence :

BENAMAR Amine, date d'enregistrement le 07/10/2022, muté HP

CARPENTIER Axel, date d'enregistrement le 12/07/2022, muté normal

DA COSTA Lucas, date d'enregistrement le 26/08/2022, muté HP

DREZET Yoan, date d'enregistrement le 09/07/2022, muté normal

FREDERICK SALVA Marvyn, date d'enregistrement le 31/12/2022, muté HP  
Considérant que l'équipe de COLLEGIEN a fait participer 5 joueurs mutés dont 3 hors période  
Par ces motifs dit les réserves fondées

**Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de SERVON/CHEVRY, et en attribue le gain (3 points ; 4 buts) à l'équipe de POMMEUSE 1**

RSG District Art 7.5

Débit SERVON/CHEVRY : 43,50€

Crédit du club de POMMEUSE : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **Match 24636820**

**SENART MOISSY 3 – PONTIERRY 1**

**U16 D3E du 23/04/2023**

Evocation du club de PONTIERRY sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble de l'équipe U16 de SENART MOISSY 3, en vertu du fait de l'article 7.10 du RSG, ne peuvent participer à la rencontre plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures du club, cette rencontre ayant lieu dans les 5 dernières journées du championnat U16 D3 Poule E

La Commission,

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que

*« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :*

- *de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match*
- *d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié*
- *d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements*
- *d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert*
- *d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,*

**Considérant de ce fait que les motifs invoqués ne peuvent permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Débit PONTIERRY : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **Match 25284436**

**GATINAIS 1 – OL. LOING 2**

**U16 D3F du 23/04/2023**

Réserves du club de GATINAIS sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de OL. LOING au motif, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,

Pris connaissance des réserves de GATINAIS confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe 1 de de OL. LOING ne disputait pas de rencontre le 23/04/2023

Considérant que le dernier match de OL. LOING 1 a eu lieu le 16/04/2023 et l'a opposé à MORET VENEUX 2 en Championnat U16 D3

Considérant après vérification, que les joueurs CANARD Vincent, BAILLOT Kayes, KOBIAKIA Timeo, HONORE Arthur et KONATE Anzoumana figurant sur la feuille de match en référence ont participé à la rencontre du 16/04/2023

Par ces motifs

Dit la réserve de GATINAIS fondée

**Dit match perdu par pénalité à OL. LOING (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à GATINAIS (3 points ; 1 but)**

RSG District Art 7.9

Débit OL. LOING : 43,50€

Crédit GATINAIS : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**Match 25394447**

**SAVIGNY/NANDY/CESSON 1 – PRESLES 1**

**SENIORS FEMININES à 8 du 15/04/2023**

Réclamation d'après match du club de SAVIGNY/NANDY/CESSON sur la qualification et /ou la participation des joueuses de PRESLES au motif suivant, ces joueuses sont titulaires d'une licence frappée du cachet Mutation Hors Période alors que le règlement limite à 2 leur participation sur la feuille de match.

**La Commission informe le club de PRESLES et lui demande de fournir ses observations pour le 01/05/2023 au plus tard**

**Match 24619274**

**MAISONCELLES 5 – PRESLES 5**

**CDM D2B du 30/04/2023**

Courriel du club PRESLES en date du 19/04/2023 demandant l'application de l'art 20.3 des RSG :

*20.3 - Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus.*

*Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.*

*Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire.*

*La décision revient à la Commission compétente.*

*Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.*

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 27/11/2022 et 29/01/2023 pour terrain impraticable

Par ces motifs

Après en avoir délibéré

**Décide que le match du 30/04/2023 aura lieu sur le terrain de PRESLES**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **COUPE**

**Match 25774899**

**ENT.ESPB USBPO 1 – GATINAIS 1**

**U14 COUPE COMITE du 22/04/2023**

Réclamation d'après match du club de ENT. ESPB USBPO sur la qualification et /ou la participation de TOME Estelle, 2548363407, AKISSI Assaba 2548155380, BENZEKRI Nathan 2547471837, EL KOUCHE Chahid 2548266878, SAUVEUR Diego 2547538603, NSILULU MAKAYA Enzo 2548574890, NSAW BEZE Fabien 2548569460, BOUMATI Walid 2547642700, AMEWOU

EKOUE ADJOKA Melvin 2547841053, MARTINS DA COSTA Leandro 2547768289, MAUGUERET Mathis 9603683781, DIALLO Mamadou 9603779144, MARQUES DE SOUSA Louis 2547888215, joueurs de GATINAIS VL au motif suivant, ces joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet Mutation Hors Période alors que le règlement limite à 1 leur participation sur la feuille de match.

**La Commission informe le club de GATINAIS et lui demande de fournir ses observations pour le 01/05/2023 au plus tard**

## **CONVOCATION**

**Match 24584367**

**VILLEPARISIS 3 – FCCN 1**

**SENIORS D3A du 12/03/2023**

Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de VILLEPARISIS en date du 09/04/2023 concernant l'identité de NUNES Dany, et BALLO Aboubacar Sidiki étant susceptible de ne pas être les personnes renseignées sur la FMI

**La Commission convoque pour sa réunion du 09/05/2023 à 19h à MONTRY**

Du club de FCCN :

JEROME François, arbitre bénévole  
THIAM Mohamed, capitaine  
NUNES Dany, joueur  
BALLO Aboubacar Sidiki  
FEDELLE Jimmy, Educateur  
FERREIRA DE OLIVAL Anthony, dirigeant

Du club de VILLEPARISIS :

MESSAOUD Nacer, capitaine  
SOPHIE Mathieu, Educateur  
SEBBANE Amine, arbitre assistant  
HAFSAOUI Reda, délégué

## **TOURNOIS**

**CHANGIS**

Tournoi U10/U11 du 18 mai 2023

**Validé sous réserve de disponibilité des installations**

Tournoi U8/U9 du 17 juin 2023

**En attente des informations complémentaires**

**GOELLY/COMPANS**

Tournoi U14 du 18 mai 2023

**Validé sous réserve de disponibilité des installations**



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du mardi 25 avril 2023

**Président de séance** : M. Jean-Marie RENAUD

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie GENTILS

**Présents** : M. Jean-Claude OFFREDI

**Excusés** : M. André ANTONINI, M. Jean-Yves VISSUZAINÉ, Mme Monique MACHO

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77**

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- \* **Contrôle** des feuilles de matchs
- \* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- \* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- \* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

## **FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois les feuilles de match suivantes :

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

**FUTSAL D2 du 23/04/2023**

- Match N° 25060047 – SENGOL 77 3 – BS ACADEMY 2

**CRITERIUM 55 ANS du 23/04/2023**

- Match N° 25021250 -ENT. PLAINE/CLAYE 31 – MITRY OURCQ 32 (Poule B)
- Match N° 25021330 – LIZY 31 – LES MELDIX 31 (Poule C)

## **FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES**

La FMI est mise en place **en Critérium Excellence (U9 à U13)** à compter de la rentrée 2022-2023. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : [secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)

**Ces compétitions se jouent sous FMI, les résultats de la jonglerie doivent être inscrits en observations d'après-match**

**Merci de ne plus envoyer de feuilles papier pour la jonglerie**



## **CRITERIUM U13 à 11**

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

**FESTIFOOT** La commission demande aux clubs organisateurs de bien préciser les clubs présents

La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois les feuilles de match suivantes :

### **CRITERIUMS U11 ESPOIRS du 15/04/2023**

#### **Secteurs 1 à 4**

- Match N° 25415218 - VAIRES 12 – VAL D'EUROPE 13 (Poule B)
- Match N° 25415295 - MEAUX ACADEMY 2 – CHANGIS 1 (Poule D)
- Match N° 25415296 - VILLEPARISIS 2 – CHELLES 2 (Poule D)
- Match N° 25415337 - MEAUX ACADEMY 3 – TRILPORT 2 (Poule E)
- Match N° 25415368 - COULOMMIERS 4 – CHELLES 4 (Poule F)
- Match N° 25415412 - PONTAULT COMB. PORT. 11 – US TPVMF 12 (Poule G)
- Match N° 25415482 - PONTAULT COMB. PORT. 13 - TORCY 13 (Poule H)
- Match N° 25415584 - BREUILLOISE 1 – MITRY MORY 3 (Poule K)
- Match N° 25415624 - BREUILLOISE 2 – COURTRY 2 (Poule L)
- Match N° 25415686 - VAL DE France 12 – ST THIBAULT 12 (Poule N)
- Match N° 25415789 - PLAINE France 1 – ST MARD 1 (Poule Q)
- Match N° 25415819 - PLAINE France 2 – ST MARD 2 (Poule R)
- Match N° 25415937 - COULOMMIERS 1 – FERTE S/J 1 (Poule U)
- Match N° 25415967 - COULOMMIERS 2 – ASR 1 (Poule V)
- Match N° 25416149 - COULOMMIERS 3 – FERTE S/J 2 (Poule W)

#### **Secteurs 5 à 8**

- Match N° 25416281 - SERVON 2 – MARLES 2 (Poule DD)
- Match N° 25416415 - LA FORET 1 – CHATELET EN BRIE 1 (Poule HH)
- Match N° 25416505 - AMICALE BOCAGE 1 – GATINAIS VAL DE LOING 1 (Poule KK)
- Match N° 25416534 - HERICY VULAINES 2 – PAYS DE BIÈRE 2 (Poule LL)
- Match N° 25416563 - CHAMPENOIS MV 1 – MAROLLES 1 (Poule MM)
- Match N° 25416565 – AVONNAISE US 1 – ST GERMAIN LAVAL 1 (Poule MM)
- Match N° 25416661 - COMBS LA VILLE 12 – PONTAULT COM. UMS 12 (Poule PP)
- Match N° 25416691 - NANDY 11 – FC GUIGNES 11 (Poule QQ)
- Match N° 25416751 - NANDY 12 – SENART MOISSY 13 (Poule SS)
- Match N° 25416780 - SAVIGNY LE TEMPLE 13 – OZOIR 77 FC 13 (Poule TT)
- Match N° 25416809 - CHAMPENOIS MV 11 – MORMANT 11 (Poule UU)
- Match N° 25416810 - HERICY VULAINES 11 – BOISSISE PRINGY 13 (Poule UU)

### **CRITERIUMS U13 ESPOIRS du 15/04/2023**

#### **Secteurs 1 à 4**

- Match N° 25417361 – DAMMARTIN CS 2 – OTHIS 1 (Poule D)
- Match N° 25417430 - MAGNY 1 – COURTRY F. 1 (Poule E)
- Match N° 25417490 - MAGNY 11 – COURTRY F. 11 (Poule F)
- Match N° 25417492 - CHELLES 12 – US TPVMF 13 (Poule F)
- Match N° 25417584 - MAGNY 12 – ANNET 11 (Poule G)
- Match N° 25417588 - CHELLES 13 – VILLEPARISIS 12 (Poule G)
- Match N° 25417682 - LAGNY MESSAGERS 12 – VAIRES 14 (Poule H)
- Match N° 25417684 - CHELLES 14 – VILLEPARISIS 13 (Poule H)
- Match N° 25417791 - MAGNY 2 – COURTRY F. 2 (Poule I)
- Match N° 25418030 - VAL D'EUROPE 2 – FERRIERES 1 (Poule K)
- Match N° 25421651 - VAL D'EUROPE 12 – FERRIERES 11 (Poule L)
- Match N° 25421873 - VAL D'EUROPE 13 – MOUROUX 11 (Poule N)
- Match N° 25421970 - VAL D'EUROPE 14 – ESBLY 1 (Poule O)
- Match N° 25422127 - QUINCY VOISINS US 11 – PAYS CRECOIS 12 (Poule P)

#### **Secteurs 5 à 8**

- Match N° 25417192 – NANDY FC 2 – LE MEE 1 (Poule AA)

- Match N° 25417193 - VAL DE L'YERRES 2 – BRIARD SC 2 (Poule AA)
- Match N° 25417268 - VAL DE L'YERRRES 3 – BRIARD SC 3 (Poule BB)
- Match N° 25417333 - VAL DE L'YERRES 1 – NANDY 1 (Poule CC)
- Match N° 25417392 - MORMANT 1 – GRETZ TOURNAN 1 (Poule DD)
- Match N° 25417739 - ENT. LONGUE/SOISY 2 – VARENNES 2 (Poule HH)
- Match N° 25421727 - SENART MOISSY 13 – CESSON VSD 12 (Poule LL)
- Match N° 25421818 - PONTAULT UMS 13 – SAVIGNY LE TEMPLE 14 (Poule MM)
- Match N° 25421820 - SENART MOISSY 14 – CESSON VSD 2 (Poule MM)
- Match N° 25422164 - MAROLLES 1 – CHAMPENOIS MV 1 (Poule PP)

#### **CRITERIUMS U9 ESPOIRS du 15/04/2023**

- Match N° 25294507 - COUNTRY 1 – FC CONGISSOIS 1 (Poule B)
- Match N° 25294509 - MAGNY LE HONGRE 1 – FC OISSERY 1 (Poule B)

#### **CRITERIUMS U9 EXCELLENCE du 15/04/2023**

- Match N° 25386454 – TORCY 21 – PONTAULT COM. UMS 21 (Poule A)
- Match N° 25387619 - TORCY 22 – PONTAULT COM. UMS 22 (Poule AA)
- Match N° 25387926 - VILLEPARISIS 21 – VAIRES 21 (Poule E)
- Match N° 25387986 - VILLEPARISIS 22 – VAIRES 22 (Poule EE)
- Match N° 25387927 - DAMMATIN CS 21 – CLAYE SOUILLY 21 (Poule E)
- Match N° 25387988 - DAMMARTIN CS 22 – CLAYE SOUILLY 22 (Poule EE)
- Match N° 25388018 - PAYS CRECOIS 21 – MEAUX ACADEMY 21 (Poule F)
- Match N° 25388078 - PAYS CRECOIS 22 - MEAUX ACADEMY 22 (Poule FF)
- Match N° 25388106 - BRIE EST 21 – THORIGNY 21 (Poule G)
- Match N° 25388107 - VAL DE France 21 – NANTEUIL LES MEAUX 21 (Poule G)
- Match N° 25388196 - VAL DE France 22 – NANTEUIL LES MEAUX 22 (Poule GG)
- Match N° 25388108 - MITRY MORY 21 – BUSSY 21 (Poule G)
- Match N° 25388198 - MITRY MORY 22 – BUSSY 22 (Poule GG)

#### **CRITERIUMS U10 EXCELLENCE du 15/04/2023**

- Match N° 25386669 – MEAUX ACADEMY 11 – DAMMARTIN CS 11 (Poule A)
- Match N° 25386922 - SAVIGNY LE TEMPLE 11 – OZOIR 11 (Poule C)
- Match N° 25387012 - THORIGNY 11 – ST THIBAUT 11 (Poule F)

#### **CRITERIUMS U11 EXCELLENCE du 15/04/2023**

- Match N° 25387162 – MEAUX ACADEMY 1 – DAMMARTIN 1 (Poule A)
- Match N° 25387193 - SENART MOISSY 1 – MITRY MORY 1 (Poule B)
- Match N° 25387253 - BRIARD SC 1 – MORMANT 1 (Poule D)
- Match N° 25387132 - BRIE EST 1 – ST PATHUS 1 (Poule F)

#### **CRITERIUMS U12 EXCELLENCE du 15/04/2023**

- Match N° 25386366 – CHELLES 11 – SENART MOISSY 12 (Poule A)
- Match N° 25387367 - VAIRES 12 – MEAUX ACADEMY 12 (Poule C)
- Match N° 25387369 - ST THIBAUT 11 – NOISIEL FA 11 (Poule C)
- Match N° 25357402 - PONTAULT UMS 12 – BRIARD SC 11 (Poule D)
- Match N° 25387431 - MORET VENEUX 11 – CESSON VSD 11 (Poule E)
- Match N° 25388851 - DAMMARTIN CS 11 – PAYS CRECOIS 11 (Poule F)

#### **CRITERIUMS U13 EXCELLENCE du 15/04/2023**

- Match N° 25293723 – CHELLES 1 – NOISIEL FA 1 (Poule A)
- Match N° 25293779 - ST THIBAUT 1 – BRIE EST 1 (Poule B)

#### **CRITERIUM FEMININS U13 à 8 du 15/04/2023**

- Match N° 25390589 – VAL DEUROPE 1 – VILLEPARISIS 1 (Poule B)
- Match N° 25390623 - CHAMPS S/MARNE 1 – QUINCY VOISINS 1 (Poule C)

#### **CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 15/04/2023**

- Match N° 25390281 – SENART MOISSY 1 – NANDY 1 (Poule B)
- Match N° 25390341 - SENART MOISSY 2 – NANDY 2 (Poule D)

### **CRITERIUM FEMININS U9 à 5 du 15/04/2023**

- Match N° 25394286 – CHELLES 11 – FFA 11

### **FESTIFOOT U8/U9 du 15/04/2023**

- A QUINCY VOISINS
- A COULOMMIERS
- A NANTEUIL LES MEAUX
- A LA PLAINE DE France
- A LAGNY
- A TRILPORT
- A CVOLLEGIEN
- A PORTUGAIS PONTAULT
- A BRIE NORD
- A TORCY
- A CESSON
- A CHAMPS FC
- A HERICY VULAINES
- A NANDY

### **FESTIFOOT U6/U7 du 15/04/2023**

- A MOISSY
- A MORET VENEUX
- A ESBLY
- A NOISIEL FA
- A SAVIGNY LE TEMPLE
- A VAL D'EUROPE
- A VAL DE France
- A OTHIS
- A BRIE EST
- A BREUILLOISE
- A CHELLES

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :**

### **CRITERIUM 55 ANS su 16/04/2023**

- Match N° 25021272 – VAIRES 31 – LE PIN VILLEVAUDE 31 (Poule B)
- Match N° 25221275 - LAGNY MESSAGERS 31 – ANNT/ST THIB/THOR 31 (Poule B)

### **CRITERIUMS U13 à 11 du 15/04/2023**

- Match N° 25294089 - SENART MOISSY 21 – SAVIGNY LE TEMPLE 21 (Poule B)

### **Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :**

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,  
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

### **CRITERIUMS U11 ESPOIRS du 01/04/2023**

#### **Secteurs 5 à 8**

- Match N° 25416801 - BOIS LE ROI 11 – CHAMPENOIS MV 11 (Poule UU)

### **CRITERIUMS U13 ESPOIRS du 01/04/2023**

#### **Secteurs 5 à 8**

- Match N° 25417510 – BAGNEAUX NSP 1 – MORET VENEUX 1 (Poule FF)

#### **CRITERIUMS U13 à 11 du 01/04/2023**

- Match N° 25294044 – CHAMPS 21 – SENART MOISSY 21 (Poule B)

#### **CRITERIUM FEMININS U9 à 5 du 01/04/2023**

- Match N° 25394284 – MEAUX ACADEMY 11 – FFA 11
- Match N° 25394285 – GRETZ TOURNAN 11 – LOGNES US 11

#### **ERRATUM du PV du 18.04.2023**

#### **CRITERIUMS U11 ESPOIRS du 18/03/2023**

##### **Secteurs 1 à 4**

- Match N° 25416338 - BOISSISE PRINGY 2 – CESSON VSD 2 (Poule FF)

Reprise du dossier

Lecture du courriel en date du 21/04/2023 du club de BOISSISE PRINGY US

Pris note

**La commission annule l'amende**

#### **CRITERIUMS U9 EXCELLENCE du 25/03/2023**

- Match N° 25388013 - ST PATHUS OISSERY 21 – CHAMPS SUR MARNE 21 (Poule F)

Reprise du dossier

Lecture du courriel en date du 23/04/2023 du club de ST PATHUS OISSERY

Pris note

**La commission annule l'amende**

#### **CRITERIUM U15 à 8 du 01/04/2023**

- Match N° 25391730 – US PETIT MORIN 5 – QUINCY 5

Reprise du dossier

Lecture du courriel en date du 23/04/2023 du club de US PETIT MORIN

Pris note

**La commission annule l'amende et enregistre le score**

## **FORFAITS**

#### **Match N° 25784798 - PORT. De L'OURCQ MITRY 1 – FONTENAY TRESIGNY 1 – COUPE**

##### **CRITERIUM FEMININS SENIORS du 13/05/2023**

Lecture du courriel du club de FONTENAY TRESIGNY avisant du forfait de son équipe

**\*Forfait avisé**

#### **Match N° 25299531 - ROISSY EN BRIE 1 – MELUN 1 – SENIORS FEMININS D1 du 22/04/2023**

Lecture du courriel du club de MELUN FC avisant du forfait de son équipe

**\*2ème forfait avisé**

#### **Match N° 25299526 - SENART MOISSY 1 - FC VARENNES 1 - SENIORS FEMININS D1 du 22/04/2023**

Lecture du courriel du club de VARENNES FC avisant du forfait de son équipe

**\*1er forfait avisé**

#### **Match N° 25621291 – VAIRES 1 – BREUILLOISE 1 - CRITERIUM FEMININ U15 à 8 Poule A du 23/04/2023**

Lecture du courriel du club de VAIRES US avisant du forfait de son équipe

**\*1er forfait avisé**

**Match N° 25390310 - VILLEPARISIS 2 – DAMMARTIN CS 1 – CRITERIUM FEMININS U11 à 8 Poule C du 15/04/2023**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de DAMMARTIN CS ne s'est pas présentée (prévenu par SMS à 9h16)

\*2<sup>ème</sup> forfait avisé hors délai

**Match N° 25387620 - MELUN 22 – LOGNES 22 – CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule AA du 15/04/2023**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LOGNES ne s'est pas présentée

\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé

**Match N° 25294508 - ASR 1 – FRAT. ESBLY FOOT 1 – CRITERIUM U9 ESPOIRS Poule b du 15/04/2023**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de FRAT. ESBLY FOOT ne s'est pas présentée

\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé

**Match N° 25387163 - BOISSISE PRINGY 1 – CHELLES 1 – CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule A du 15/04/2023**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHELLES ne s'est pas présentée

\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé

**Match N° 25416781 - BOISSISE PRINGY 12 – PONTAULT COM. UMS 13 - CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule TT du 15/04/2023**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de PONTAULT COMBAULT UMS ne s'est pas présentée

\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé

**Match N° 25416966 - PAYS CRECOIS 12 – US PETIT MORIN 1 - CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule V du 15/04/2023**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de US PETIT MORIN ne s'est pas présentée

\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé

## **REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES - TERRAINS**

### **CHAMPIONNATS / COUPES**

**Nous vous rappelons que pour les changements d'horaires, de date vous devez IMPERATIVEMENT prévenir le District et le club visiteur par mail avec accord du club adverse.**

**[Week-end du 29 et 30 AVRIL 2023](#)**

**Match N° 25021147 – ENT. CSD/CO OTHIS 31 – ANNET/ST THIB/THOR 32 – CRITERIUM 55 ANS Poule A du 22/01/2023**

Cette rencontre se disputera le 30/04/2023

\*Accord des 2 clubs et de la commission

### Week-end du 13 et 14 MAI 2023

#### **Match N° 24953895 – ROISSY FUTSAL 2 – VILLEPARISIS 1 – FUTSAL D1 du 13/05/2023**

Lecture du courrier du club de ROISSY FUTSAL demandant de disputer la rencontre à 20H00 au lieu de 15H00

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

### Week-end du 20 et 21 MAI 2023

#### **Match N° 25391671 – ALLIANCE 77 5 – DAMMARTIN 5 – CRITERIUM U15 à 8 du 07/01/2023**

Cette rencontre se disputera le 20/05/2023

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

## **MATCHS SANS DATE**

**Les rencontres suivantes doivent se jouer en semaine avec l'accord écrit des 2 clubs au plus tard le 11/05/2023**

#### **COUPE 77 SENIORS FEMININES (1/4 de FINALE)**

- Match N° 25817293 - VAUX ROCHETTE 2 – ST PATHUS OISSERY 1
- Match N° 25817294 – ROISSY EN BRIE 1 – MITRY MORY FOOTBALL 1
- Match N° 25817295 – BOISSISE PRINGY 1 – VARENNES 1
- Match N° 25817292 - MORMANT 1 – TORCY 1

**Prochaine réunion sur convocation**



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 27 avril 2023

### Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Feuilles de match manquantes

\*Problème FMI

\*Matches sans date

\*Reports / Modifications d'horaires – Terrains

\*Match A Huis Clos

\*Suspension de Terrain

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
24611994	22/04/2023	U14 D3B	BRIE EST FC 1	EMERAINVILLE 1
25253782	23/04/2023	SENIORS D4A	COURTRY 1 -	COULOMMIERS 2
Information transmise par l'arbitre officiel, score (0-1)				
25148385	23/04/2023	U18 D3A	PONTAULT PORT 1	LAGNY MESS. 1
Information transmise par l'arbitre officiel, score (2-1)				
24609997	23/04/2023	U16 D1	MITRY MORY 1	SAVIGNY FC 1
Information transmise par le délégué officiel, score (0-1)				
24619433	23/04/2023	C.D.M. D2C	CHAPELLE R.ECENNES 5	N.U.S.O. FOOT 5
Information transmise par l'arbitre officiel, score (3-1)				

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
24617002	16/04/2023	CDM D1	BREUILLOISE 5	HERICY 5
Information transmise par le club de HERICY score (0-3)				

## **PROBLEME FMI**

### **MATCH 25254081 COURTRY ACAD. 2 – CPSP 2 SENIORS D4C DU 16/04/2023**

Courriel du club de COURTRY ACADEMIE informant la Commission d'un problème concernant la transmission de la FMI

Considérant que le club de COURTRY ACADEMIE a transmis les renseignements listés ci-dessous :

- Noms/prénoms et numéros de licence des personnes inscrites sur la FMI : arbitre, arbitres assistant délégués, joueurs et dirigeants
- Score de la rencontre (0 -6 pour CPSP)

Considérant que le club de CPSP a transmis les renseignements listés ci-dessous :

- Noms/prénoms et numéros de licence des personnes inscrites sur la FMI : arbitre, arbitres assistant délégués, joueurs et dirigeants
- Score de la rencontre (0 -6 pour CPSP)

**Par ces motifs, la Commission décide d'enregistrer le résultat, 6 buts à 0 en faveur de CPSP**

### **MATCH 25253912 TURC MONTEREAU 1 – MORMANT 2 SENIORS D4B DU 23/04/2023**

Courriel du club de TURC MONTEREAU informant la Commission d'un problème concernant la transmission de la FMI

Considérant que le club de TURC MONTEREAU a transmis les renseignements listés ci-dessous :

- Noms/prénoms et numéros de licence des personnes inscrites sur la FMI : arbitre, arbitres assistant délégués, joueurs et dirigeants
- Score de la rencontre (0 -6 pour CPSP)
- Sanction disciplinaire : oui, 1 avertissement pour Mormant FC
- Pas de blessés sur la FMI
- Pas de réserves avant un match, ni d'observations d'après-match ou de réserves technique

La Commission demande au club de MORMANT de nous transmettre les renseignements listés ci-dessous :

- Noms/prénoms et numéros de licence des personnes inscrites sur la FMI : arbitre, arbitres assistant délégués, joueurs et dirigeants
- Score de la rencontre
- Si sanction disciplinaire indiquée les personnes concernées
- Si présence de blessés sur la FMI
- Si présence de réserves avant un match, d'observations d'après-match ou de réserves technique

Dossier en attente

## **PROBLEME FMI**

### **MATCH 24609643 NANGIS 1 – BRIARD SC 2 U16 D2B DU 16/04/2023**

Courriel du club de NANGIS informant la Commission d'un problème concernant le score enregistré sur la FMI.



Considérant que le club de NANGIS indique que le score enregistré est erroné (1-3 en faveur de BRIARD)

Considérant que le club de NANGIS indique que le bon score est de 1-4 pour BRIARD.

Dossier en attente de la confirmation du club de BRIARD.

## **MATCHS SANS DATE** **CHAMPIONNAT**

**\*MATCH 24585060 QUINCY 1 – GOELYCOMPANS 1 SENIORS D2A**

**\*MATCH 25254041 COUNTRY ACADEMIE 2 – COUNTRY 2 SENIORS D4C**

**\*MATCH 25284200 FONTENAT TRES. 1 – FERRIERES 1 U16 D3D**

**\*MATCH 25284290 BUSSY 3 – EMERAINVILLE 1 U16 D3D**

**\*MATCH 25284255 OZOIR 2 - FONTENAT TRES. 1 U16 D3D**

**\*MATCH 25284463 SAVIGNY 2 – OL.LOING 2 U16 D3F**

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus de créneaux libres pour planifier leurs rencontres,

Par ces motifs, la Commission demande aux clubs concernés de fournir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres pour jouer **avant le 24 mai 2023.**

## **REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS** **CHAMPIONNATS / COUPES**

**Week-end du 29 et 30 avril 2023**

**MATCH 25253909 COUNTRY ACADEMIE 1 – VERNEUIL ETG 1 SENIORS D4B DU 30/04/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H30

**Demande refusée par le club de VERNEUIL L'ETANG**

**Week-end du 06 et 07 mai 2023**

**MATCH 25284502 PONTIERRY 2 – OL. LOING 2 U16 D3F DU 07/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club d'**OL. LOING** pour disputer la rencontre le samedi 29/04/2024 au lieu du 07/05/2023

En attente accord du club de **PONTIERRY**

**MATCH 25774817 ST THIBAUT 1 – SENART MOISSY 3 COUPE 77 SENIORS DU 07/05/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAUT** pour disputer la rencontre à 20H00 au lieu de 15H00

**Demande refusée par le club de SENART MOISSY**

**MATCH 25739688 TORCY VM 1- SENART M. 1 COUPE SEINE ET MARNE U14 DU 06/05/2023**

Demande de modification de date par courriel du club de **TORCY VM** pour disputer la rencontre le 22/04/2023 au lieu du 06/05/2023

En attente accord du club de **SENART MOISSY**

**MATCH 25284320 POMMEUSE 1 – PONTAULT PORTUGAIS 1 U16 D3D DU 07/05/2023**

Demande de modification de date par courriel du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre à la rencontre le 18/05, 21/05/2023 ou le mercredi 17,24 ou 31/05 au lieu du 07/05/2023

En attente accord du club de **PONTAULT PORTUGAIS**

Demande annulée par le club de **POMMEUSE FAREMOUTIERS**

**MATCH 25283959 COUNTRY ACAD. 1 – ST MARD 1 U16 D3A DU 07/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/05/2023 à 13H00 au lieu du 07/05/2023 à 11H00  
En attente accord du club de **ST MARD**

**MATCH 24616985 PORT.FONTAINEBLEAU 5 – BOMBON 5 CDM D1 DU 07/05/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PORT.FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 09H30  
En attente accord du club de **BOMBON**

**MATCH 25796155 ENT.ROISSY-LESIGNY 2 – PAYS CRECOIS 1 COUPE COMITE U18 DU 06/05/2023**

Demande de modification de date par courriel du club de **PAYS CRECOIS** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 07/05/2023  
En attente accord du club de **ROISSY**

**MATCH 25253958 CHELLES 2 – ST PATHUS 1 U16 D3A DU 07/05/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 16H00  
En attente accord du club de **ST PATHUS**

**MATCH 24633575 VAIRES 3 – NANTEUIL 1 U16 D3C DU 07/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANTEUIL** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 07/05/2023  
En attente accord du club de **CHAMPS**

**Lundi 08 mai 2023**

**MATCH 24611662 DAMMARTIN 1 – COURTRY 1 U14 D2A DU 06/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 08/05/2023 au lieu du 06/05/2023  
En attente accord du club de **COURTRY**

**Week-end du 13 et 14 mai 2023**

**MATCH 25254087 COURTRY F. 2 – REUNION.SENART 1 SENIORS D4C DU 14/05/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15H30  
En attente accord du club de **REUNIONNAIS SENART**

**MATCH 25254087 COURTRY F. 1 – COSMO 2 SENIORS D4A DU 14/05/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15H00

Demande acceptée par le club de **COSMO**

**Dossier en attente**

**MATCH 24611198 CESSON VSD 1 – VAL D'EUROPE 1 U14 D1 DU 14/05/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 14H30  
En attente accord du club de **VAL D'EUROPE**

**MATCH 25253820 COULOMMIERS 2 – ISLES LES VILLENY 1 SENIORS D4A DU 14/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 30/04/2023 à 13H30 au lieu 14/05/2023 de 15H30  
En attente accord du club de **ISLES LES VILLENY**

**MATCH 24585068 MAGNY 1 – MITRY MORY 2 SENIORS D2A DU 14/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre le 12/05/2023 à 21H00 au lieu 14/05/2023 de 15H00

**Demande refusée par le club de MITRY MORY**

Jeudi 18 mai 2023

**MATCH 24617909 COMBS 12 – BRIARD SC 11 VETERANS D2B DU 18/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 30/04/2023 à 10H00 au lieu 18/05/2023 de 9H00

En attente accord du club de **BRIARD SC**

Week-end du 20 et 21 mai 2023

**MATCH 2578482 ROISSY 1 – SAVIGNY 1 COUPE 77 U14 DU 20/05/2023**

**MATCH 2578483 ROISSY 1 – VAL D'EUROPE 1 COUPE 77 U14 DU 20/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **ROISSY** pour disputer la rencontre le mardi 16/05/2023 à 18h00 ou le mercredi 17/05/2023 à 16h00 au lieu du 20/05/2023 à 15h30

La Commission demande au club de Roissy de formuler sa demande aux clubs concernés.

En attente du résultat de la rencontre Val d'Europe 1 – Savigny 1 du 06/05/2023 et des accords des clubs de **SAVIGNY** et **VAL D'EUROPE**

Week-end du 27 et 28 mai 2023

**MATCH 24585349 BOISSISE PRINGY 1 – OL. LOING 1 SENIORS D2C DU 28/05/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre à 18h00 au lieu de 15H00

**Demande refusée par le club de OL. LOING**

**MATCH 25253969 COUNTRY ACAD. 1 – TURC MONTEREAU 1 SENIORS D4B DU 28/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 09/04/2023 au lieu du 28/05/2023

**Demande refusée par le club de TURC MONTEREAU**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

Considérant que la date de report correspond au tour préliminaire de la Coupe de France 2023/2024.

Considérant que les équipes 1 Seniors AM des clubs évoluant en District sont susceptibles de participer à ce tour.

**Demande refusée par la Commission**

**MATCH 24618013 DAMMARIE FC 11 - MORET-VENEUX 11 VETERANS D2C DU 28/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord du club de **DAMMARIE FC**

**MATCH 24611841 AVON 1 – BAGNEAUX NEM. 1 U14 D2C DU 27/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX** pour disputer la rencontre le 08/04/2023 au lieu du 27/05/2023

**Demande refusée par le club de AVON**

Demande de modification de date par courriel du club de **AVON** pour disputer la rencontre à la rencontre le 06/05/2023 au lieu du 27/05/2023

En attente accord du club de **BAGNEAUX NEM.**

**MATCH 25254097 NANDY 1 – CPSP 2 SENIORS D4C DU 28/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre le 09/04/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord du club de **CPSP**

**MATCH 24618731 PRESLES/CHEVRY 21 – ENT.FONTENAY USMV 21 +45 ANS Gr.E DU 28/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ENT.PRESLES/CHEVRY 21** pour disputer la rencontre le 14/05/2023 à 11H30 au lieu du 28/05/2023

En attente accord du club de **ENT.FONTENAY USMV**

**MATCH 24584549 OZOIR 3 – FC COSMO 1 SENIORS D3C DU 28/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre le 07/05/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord du club de **OZOIR**

**MATCH 25183826 CHATELET 1 – HERICY 1 U14 D4D DU 27/05/2023**

Demande de modification de date par courriel du club de **HERICY** pour disputer la rencontre le 15/04/2023, le 06/05/2023 ou le **20/05/2023** au lieu du 27/05/2023

En attente accord du club de **CHATELET**

**MATCH 24611840 LONGUEVILLE 1 – VAUX ROCHETTE 1 U14 D2C DU 27/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 20/05/2023 au lieu du 27/05/2023

En attente accord du club de **LONGUEVILLE**

**MATCH 24584458 PAYS CRECOIS 1 – COULOMMIERS 1 SENIORS D3B DU 28/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 24/05/2023 à 20H30 au lieu 28/05/2023 à 15H00

En attente accord du club de **PAYS CRECOIS**

**[Week-end du 03 et 04 juin 2023](#)**

**Extrait RSG District 2021/2022**

**Titre III – Les Compétitions**

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) *Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »*

**ATTENTION, les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour en application de l'article 10 (voir ci-dessus)**

- **Pour les U14, 15H30 pour les rencontres du 03/06/2023**
- **Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 04/06/2023**
- **Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 04/06/2023**
- **Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 04/06/2023**
- **Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 28/05/2023 et 04/06/2023**

**MATCH 24617152 OTHIS 11 – LE PIN VILLEVAUDE 11 VETERANS D1 DU 04/06/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 04/06/2023

En attente accord de **LE PIN VILLEVAUDE**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**Demande refusée par la Commission,**

**MATCH 24584553 FC COSMO 1 – QUINCY 2 SENIORS D3C DU 04/06/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FC COSMO** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 04/06/2023

En attente accord du club de **QUINCY**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

De plus, considérant que la date de report correspond au tour préliminaire de la Coupe de France 2023/2024.

Considérant que l'équipe de FC COSMO 1 participe à ce tour.

**Demande refusée par la Commission,**

### **MATCH 24617020 HERICY VS 5 – ST THIBAUT 5 CDM D1 DU 04/06/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 11H15 au lieu de 09H30

Demande acceptée par le club de **ST THIBAUT**

**Dossier en attente**

## **MATCH A HUIS CLOS**

### **Clubs de VILLEPARISIS et VAL D'EUROPE:**

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 13/01/2023,

« ... Match 24611129

**Villeparisis 1 – Val d'Europe 2**

**U14 D1 du 17.12.2022**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de Ms Jean-Claude DEROZIER, Nicolas MAKSYMIUK et Manuel MONTERO,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

Par ces motifs, la commission,

décide match à rejouer, sur le terrain de Montry, à huis clos avec 3 arbitres officiels et 2 délégués officiels à la charge des 2 clubs ... »

La Commission informe les clubs de VAL D'EUROPE et VILLEPARISIS que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

### **-Villeparisis 1 – Val d'Europe 1 U14 D1 du 29/04/2023**

Dossier en attente

## **SUSPENSION DE TERRAINS**

### **Club de DAMMARTIN**

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 29/03/2023

« ... Match 24636562

**Dammartin 1 – Vaires 3**

**U16 D3C du 05/02/2023**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

• **La Commission inflige au surplus, UN (1) match ferme de suspension de terrain à l'équipe U16D2 du club de DAMMARTIN pour envahissement de terrain, en vertu de l'article 2.1b du Règlement disciplinaire du District de Seine et Marne., ... »**

La Commission informe le club de DAMMARTIN que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

## **Dammartin 1 – Pontault UMS 2 U16 D3C du 28/05/2023**

Le club de Dammartin se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **Dammartin**

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

## **Club de BRIE NORD**

### **Suite à la décision de la Commission de Discipline du 19/04/2023**

**« ... Match 24584397**

**Brie Nord 1 – Changis 1**

**Seniors D3B du 05/03/2023**

*La Commission,*

*Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)*

*Par ces motifs et après en avoir délibéré*

*Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,*

*(.../...)*

- **La Commission inflige UN (1) match ferme de suspension de terrain à l'équipe de Brie Nord et transmet le dossier à la COC... »**

La Commission informe le club de **BRIE NORD** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

## **Brie Nord 1 – Vaires 3 Seniors D3B du 28/05/2023**

Le club de Brie Nord se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **Brie Nord**

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

## RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

### FORFAITS GENERAUX

VARREDDDES 21	+45 ANS Groupe A	Amende	57 €
BRIE NORD 1	U14 D4A	Amende	57 €



# Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

## PROCES VERBAL du lundi 24 avril 2023

**Président de séance** : M. Patrick AUTREUX

**Secrétaire de séance** : M. François CHAUVIER

**Présents** : M. Emille VAN HEESVELDE, Jean-Yves VISSUZAINÉ

**Absent excusé** : M. Charles FICHER

La séance est ouverte à 14H30

### TERRAIN A VISITER :

#### EVERLY : 77174-01-01 :

Transmettre un courrier à la Mairie avec copie au club, avisant de la visite de Mrs VAN HEESVELDE et CHAUVIER le lundi 22 mai 2023 à 10H00.

#### MORET SUR LOING : 77316.01.01

Transmettre un courrier à la Mairie avec copie au club, avisant de la visite de Mrs VAN HEESVELDE et VISSUZAINÉ le lundi 05 JUIN 2023 à 10H00.

Prochaine réunion le lundi 19 JUIN 2023 à 14H30

La réunion est levée à 15h30.





# Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

## PROCES VERBAL du mardi 25 avril 2023

**Président de séance** : M. AUTREUX Patrick

**Secrétaire de séance** : M. MARQUES Julio

**Présents** M. BERNAVILLE Francis ( présent en début de réunion)

**Excusé** : M LORENZO Joseph

### TERRAINS VISITES

#### **FONTENAY-TRESIGNY Stade ORLY NNI 771 92 01 01**

Visite périodique du 27.03.2023 commissaires Ms MARQUES JULIO et BERNAVILLE Francis

PV à transmettre à la Ligue de Paris

Proposition de classement Niveau T5

#### **FONTENAY-TRESIGNY Complexe Sportif Pierre CURE NNI 771 92 02 02**

Visite périodique du 27.03.2023 commissaires Ms MARQUES JULIO et BERNAVILLE Francis

PV à transmettre à la commune et au club

Proposition de classement Niveau T7

#### **CHAMPS-SUR-MARNE Stade Lionel HURTEBIZE NNI 770 83 01 02**

Visite périodique du 11.04.2023 commissaires Ms AUTREUX Patrick et MARQUES Julio

PV à transmettre à la Ligue Paris

Proposition de classement Niveau T5

#### **CHAMPS-SUR-MARNE Stade La FONTAINE AUX COULONS NNI 770 83 03 01**

Visite périodique du 11.04.2023 commissaires Ms AUTREUX Patrick et MARQUES Julio

PV à transmettre à la commune et au club.

Proposition de classement Niveau T6 stabilisé

**LA HOUSSAYE - EN - BRIE Stade MUNICIPAL NNI 772 29 01 01**

Visite périodique du 17.04.2023 commissaires Ms MARQUES Julio et BERNAVILLE Francis  
PV à transmettre à la Ligue de Paris  
Proposition de classement Niveau T5

**TERRAINS A VISITER**

**MITRY MORY Stade Jules LADOUMEGUE NNI 771 92 02 01**

**NOISIEL Stade des TOTEMS 1 NNI 773 37 01 01**

**NOISIEL Stade des TOTEMS 2 NNI 773 37 01 02**

**NOISIEL Stade LA REMISE AUX FRAISES NNI 773 37 02 01**

**GRETZ ARMAINVILLIERS Stade DU VAL DES DAMES 1 NNI 772 15 02 01**

**GRETZ ARMAINVILLIERS Stade DU VAL DES DAMES 2 NNI 772 15 02 02**

**ETREPILLY Stade PAUL PONCHARD 1 NNI 771 73 01 01**

**ETREPILLY Stade PAUL PONCHARD 2 NNI 771 73 01 02**

# Agenda Technique

## FORMATIONS de AVRIL, MAI et JUIN 2023 OUVERTES

<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Localité</b>	<b>Nombre de pré-inscrits</b>	<b>Places restantes</b>
U9 – Module 7-8 ans	2-3/05/2023	PRESLES EN BRIE	<b>COMPLET</b>	
U9 – Module 7-8 ans	4-5/05/2023	MONTRY	<b>COMPLET</b>	
U11 – Module 9-10 ans	4-5/05/2023	PRESLES EN BRIE	<b>COMPLET</b>	
CERTIFICATION 1	29/05/2023	MONTRY	<b>COMPLETES</b>	
CERTIFICATION 2	29/05/2023	MONTRY		
CERTIFICATION 3	29/05/2023	MONTRY		
CERTIFICATION 1	16/06/2023	DAMMARIE LES LYS	<b>COMPLETES</b>	
CERTIFICATION 2	16/06/2023	DAMMARIE LES LYS		
CERTIFICATION 3	16/06/2023	DAMMARIE LES LYS		
CERTIFICATION 1	29/06/2023	MONTRY	<b>COMPLETES</b>	
CERTIFICATION 2	29/06/2023	MONTRY		
CERTIFICATION 3	29/06/2023	MONTRY		

Match		Ancienne date	Nouvelle date
<b>Seniors D2 / Phase 1</b>		<b>Poule A</b>	
		<b>2</b>	
24585043	50354.2 581166 Brie Fc 1	- 512073 Champs 1	02/04/2023 07/05/2023 RP
<b>Seniors D2 / Phase 1</b>		<b>Poule C</b>	
		<b>4</b>	
24585289	50534.1 550643 Boissise Pringy Us 1	- 541442 Bagneaux Nem. E. 1	22/01/2023 30/04/2023 RP
<b>Seniors D3 / Phase 1</b>		<b>Poule B</b>	
		<b>6</b>	
24584443	50066.2 547013 Pays Crecois 2	- 509296 Vaires 3	16/04/2023 21/05/2023 RP
24584457	50080.2 549357 Coulommiers 1	- 511879 Villenoy 1	09/04/2023 07/05/2023 RP
<b>Seniors D3 / Phase 1</b>		<b>Poule D</b>	
		<b>8</b>	
24584623	50156.2 518014 Combs C.A. 2	- 544034 Bussy 2	16/04/2023 07/05/2023 RP
<b>Seniors D4 / Phase 1</b>		<b>Poule B</b>	
		<b>643</b>	
25253864	54734.1 530281 Verneuil Etang Usm 1	- 581678 Marles Ac 1	29/01/2023 07/05/2023 RP
25253887	54757.1 564041 Fc Guignes 1	- 553720 Pays Bieres 2	11/12/2022 07/05/2023 RP
25253907	54777.1 564273 Fc Villiers St G 1	- 553720 Pays Bieres 2	05/03/2023 30/04/2023 RP
25253941	54745.2 530281 Verneuil Etang Usm 1	- 553720 Pays Bieres 2	26/03/2023 18/05/2023 RP
<b>Seniors D4 / Phase 1</b>		<b>Poule C</b>	
		<b>644</b>	
25254021	54825.1 553498 Reunionnais Senart 1	- 542234 Courtry 2	05/03/2023 30/04/2023 RP
25254031	54835.1 560975 C.P.S.P 2	- 540372 Nandy F.C. 1	15/01/2023 30/04/2023 RP
25254036	54840.1 547565 Champenois Mam. Ver. 1	- 560975 C.P.S.P 2	26/02/2023 07/05/2023 RP
25254053	54791.2 540372 Nandy F.C. 1	- 560605 Dammarie City 2	22/01/2023 04/06/2023 RP
25254064	54802.2 560605 Dammarie City 2	- 560975 C.P.S.P 2	12/02/2023 18/05/2023 RP
<b>C.D.M. D1 / Phase 1</b>		<b>Poule 0</b>	
		<b>621</b>	
24616912	51295.1 528468 Breuilloise 5	- 535961 Bombon As 5	29/01/2023 30/04/2023 RP
24616970	51287.2 530521 St Mard 5	- 528468 Breuilloise 5	05/02/2023 07/05/2023 RP
24616979	51296.2 509296 Vaires 5	- 525637 Port. Fontainebleau 5	12/03/2023 30/04/2023 RP
24616985	51302.2 525637 Port. Fontainebleau 5	- 535961 Bombon As 5	12/02/2023 07/05/2023 RP
<b>C.D.M. D2 / Phase 1</b>		<b>Poule A</b>	
		<b>622</b>	
24619183	52006.2 527744 Le Pin Villevaude 5	- 554255 Thorigny Fc 6	05/02/2023 07/05/2023 RP
24619190	52013.2 560600 A.S.R 5	- 554255 Thorigny Fc 6	12/03/2023 30/04/2023 RP
24619213	52036.2 560611 F.C Congissois 5	- 528460 Othis C.O. 5	16/04/2023 21/05/2023 RP
<b>C.D.M. D2 / Phase 1</b>		<b>Poule B</b>	
		<b>640</b>	
24619274	52097.1 545456 Presles En Brie Rc 5	- 520809 Maisoncelles 5	29/01/2023 30/04/2023 RP
24619336	52093.2 514952 Ent. Csov / Verneuil 5	- 541434 St Thibault Fc 6	26/03/2023 30/04/2023 RP
<b>C.D.M. D2 / Phase 1</b>		<b>Poule C</b>	
		<b>641</b>	
24619429	52186.1 539708 Marolles As 5	- 564193 Chapelle R.-Ecrennes 5	22/01/2023 30/04/2023 RP
24619453	52144.2 544174 Reau Sl 5	- 660961 Snie Fc 5	12/03/2023 07/05/2023 RP
<b>Vétérans D1 / Phase 1</b>		<b>Poule 0</b>	
		<b>623</b>	
24617098	51349.2 581726 Brie Est Fc 11	- 500693 Dammartin Cs 11	02/04/2023 30/04/2023 RP
24617099	51350.2 527744 Le Pin Villevaude 11	- 549941 Val De France 11	02/04/2023 30/04/2023 RP
24617119	51370.2 581726 Brie Est Fc 11	- 527744 Le Pin Villevaude 11	19/03/2023 07/05/2023 RP

Match	Ancienne date	Nouvelle date
<b>Vétérans D2 / Phase 1</b>	<b>Poule A</b>	<b>624</b>
24617775 51431.1 581816 Fc Cosmo 11 - 500693 Dammartin Cs 12	05/03/2023	07/05/2023 RP
24617800 51411.2 519793 Annet 11 - 511879 Villenoy 11	12/03/2023	07/05/2023 RP
24617809 51420.2 581268 Goellycompans/Mitry 11 - 511879 Villenoy 11	19/03/2023	24/05/2023 RP
24617817 51428.2 519793 Annet 11 - 554255 Thorigny 11	30/04/2023	10/05/2023 RP
24617819 51430.2 581268 Goellycompans/Mitry 11 - 500794 Trilport Usf 11	16/04/2023	10/05/2023 RP
<b>Vétérans D2 / Phase 1</b>	<b>Poule B</b>	<b>625</b>
24617909 51475.2 518014 Combs C.A. 12 - 500615 Briard S.C. 11	16/04/2023	18/05/2023 RP
<b>Vétérans D4 / Phase 1</b>	<b>Poule A</b>	<b>630</b>
25163632 54288.1 580480 Brie Des Morin 11 - 524330 Jouarre 11	15/01/2023	30/04/2023 RP
25163670 54281.2 519793 Annet 12 - 590147 Brie Nord Es 11	16/04/2023	21/05/2023 RS
<b>Vétérans D4 / Phase 1</b>	<b>Poule B</b>	<b>631</b>
24629963 52251.1 531341 Emerainville 11 - 525644 Lesigny U.S.C. 12	19/02/2023	07/05/2023 RP
24629999 52242.2 531341 Emerainville 11 - 544174 Reau SI 11	12/03/2023	30/04/2023 RP
24630016 52259.2 533532 Crisenoy Us 11 - 531341 Emerainville 11	16/04/2023	21/05/2023 RP
<b>Vétérans +45 Ans / Phase Unique</b>	<b>Groupe A</b>	<b>633</b>
24618339 51680.2 551896 Mitry Ourcq Portg 21 - 509538 Claye Souilly 21	12/03/2023	30/04/2023 RP
24618341 51682.2 500693 Dammartin Cs 21 - 528460 Othis 21	12/03/2023	07/05/2023 RP
<b>Vétérans +45 Ans / Phase Unique</b>	<b>Groupe B</b>	<b>634</b>
24618424 51720.2 509538 Claye Souilly 22 - 509296 Vaires 21	05/02/2023	24/05/2023 RP
<b>Vétérans +45 Ans / Phase Unique</b>	<b>Groupe C</b>	<b>635</b>
24618522 51773.2 580480 Brie Des Morin 21 - 500777 Ferte S/J 21	12/03/2023	07/05/2023 RP
24618543 51794.2 549461 Lagny Messagers 21 - 535987 Ent. Colleg Croissy 21	16/04/2023	07/05/2023 RP
<b>Vétérans +45 Ans / Phase Unique</b>	<b>Groupe G</b>	<b>639</b>
24618883 51954.2 560975 C.P.S.P 21 - 531090 Ent. Savigny Cesson 21	23/04/2023	21/05/2023 RP
24618902 51973.2 550389 Ent.Campel Cris Arc 21 - 546358 Ent. Everly /Bray 21	16/04/2023	10/05/2023 RP
24618903 51974.2 518014 Combs C.A. 22 - 525644 Lesigny U.S.C. 21	16/04/2023	07/05/2023 RP
<b>U18 D2 / Phase 1</b>	<b>Poule B</b>	<b>596</b>
24609340 50678.1 511876 Torcy Val Maubuee 3 - 541434 St Thibault Fc 1	07/05/2023	30/04/2023 RP
24609371 50664.2 515348 Ent.Roissy-Lesigny 2 - 544034 Bussy 2	26/03/2023	30/04/2023 RP
<b>U18 D3 / Phase 1</b>	<b>Poule B</b>	<b>602</b>
25148511 54178.1 550643 Usbpo Pays Bieres 1 - 542798 Olympique Du Loing 1	09/04/2023	04/06/2023 RP
<b>U16 D1 / Phase 1</b>	<b>Poule 0</b>	<b>593</b>
24610017 50891.2 512073 Champs 1 - 531090 Savigny Fc 1	12/02/2023	30/04/2023 RP
<b>U16 D2 / Phase 1</b>	<b>Poule B</b>	<b>599</b>
24609623 50781.2 500718 Nangis Es 1 - 515348 Ent.Roissy-Lesigny 2	02/04/2023	07/05/2023 RP
<b>U16 D2 / Phase 1</b>	<b>Poule C</b>	<b>600</b>
24609733 50846.2 500365 Montereau 2 - 550039 Dammarie Fc 1	16/04/2023	18/05/2023 RP
24609737 50850.2 518014 Combs C.A. 1 - 541442 Bagneaux Nem. E. 1	16/04/2023	07/05/2023 RP

Match				Ancienne date	Nouvelle date
<b>U16 D3 / Phase 1</b>			<b>Poule C</b>	<b>606</b>	
24636512	53156.1	528468 Breuilloise 1	- 581816 Fc Cosmo 1	29/01/2023	30/04/2023 RP
24636526	53170.1	528468 Breuilloise 1	- 509538 Claye Souilly 4	04/12/2022	07/05/2023 RP
24636537	53181.1	581816 Fc Cosmo 1	- 500589 Pontault Ums 2	26/02/2023	07/05/2023 RP
24636542	53186.1	581816 Fc Cosmo 1	- 509538 Claye Souilly 4	09/04/2023	21/05/2023 RP
24636575	53153.2	509296 Vaires Ent. Et C. Us 3	- 515916 Nanteuil 1	12/02/2023	07/05/2023 RP
<b>U16 D3 / Phase 1</b>			<b>Poule E</b>	<b>608</b>	
24636798	53310.1	553720 Ent. Espb Usbpo 1	- 540372 Nandy F.C. 1	18/12/2022	07/05/2023 RP
<b>U16 D3 / Phase 1</b>			<b>Poule B</b>	<b>605</b>	
25284002	55070.1	500693 Dammartin 2	- 500777 Ferte S/J 1	04/12/2022	30/04/2023 RP
25284008	55076.1	548939 Mitry Goellycompans 2	- 549461 Lagny Messagers 1	04/12/2022	21/05/2023 RP
25284016	55084.1	500777 Ferte S/J 1	- 549357 Coulommiers Brie F 1	18/12/2022	21/05/2023 RP
25284033	55101.1	560600 A.S.R 1	- 561075 Afpo 1	15/01/2023	30/04/2023 RP
25284037	55105.1	500777 Ferte S/J 1	- 500831 Meaux Cs Academy 3	22/01/2023	18/05/2023 RP
25284097	55074.2	581726 Brie Est Fc 1	- 541434 St Thibault Fc 1	16/04/2023	21/05/2023 RP
<b>U16 D3 / Phase 1</b>			<b>Poule D</b>	<b>607</b>	
25284152	55129.1	500466 Ferrieres 1	- 551942 Ozoir 2	08/01/2023	30/04/2023 RP
25284199	55176.1	531341 Emerainville 1	- 544034 Bussy 3	18/12/2022	21/05/2023 RP
25284209	55186.1	547000 Pommeuse Faremoutier 1	- 544034 Bussy 3	05/03/2023	30/04/2023 RP
25284224	55201.1	500773 Fontenay Tresigny 1	- 531341 Emerainville 1	22/01/2023	30/04/2023 RP
25284239	55125.2	500466 Ferrieres 1	- 527727 Ent. Servon/Chevry 1	02/04/2023	28/05/2023 RP
25284242	55128.2	531341 Emerainville 1	- 532343 Pontault Port 1	12/02/2023	31/05/2023 RP
25284272	55158.2	531090 Savigny Fc 3	- 500773 Fontenay Tresigny 1	26/03/2023	18/05/2023 RP
25284291	55177.2	500466 Ferrieres 1	- 500773 Fontenay Tresigny 1	12/03/2023	21/05/2023 RP
25284302	55188.2	531341 Emerainville 1	- 500466 Ferrieres 1	19/02/2023	18/05/2023 RP
<b>U16 D3 / Phase 1</b>			<b>Poule F</b>	<b>609</b>	
25284340	55226.1	531090 Savigny Fc 2	- 545456 Presles 1	20/11/2022	18/05/2023 RP
25284404	55290.1	531090 Savigny Fc 2	- 550039 Dammarie Fc 2	22/01/2023	30/04/2023 RP
25284405	55291.1	560975 C.P.S.P 1	- 542798 Olympique Du Loing 2	22/01/2023	21/05/2023 RP
25284408	55294.1	551819 Gatinais Val Loing 1	- 518014 Combs C.A. 2	29/01/2023	21/05/2023 RP
25284461	55256.2	518014 Combs C.A. 2	- 547565 Champenois Mv 1	16/04/2023	18/05/2023 RP
<b>U16 D3 / Phase 1</b>			<b>Poule A</b>	<b>604</b>	
25283837	54996.1	524135 Villeparisis 2	- 500794 Trilport Usf 2	18/12/2022	21/05/2023 RP
25283838	54997.1	548939 Mitry Goellycompans 3	- 527744 Pin Villevaude As Le 1	18/12/2022	21/05/2023 RP
25283848	55007.1	524631 Ent.Plaine/Claye 3	- 511879 Villenoy 1	15/01/2023	30/04/2023 RS
25283864	55023.1	524631 Ent.Plaine/Claye 3	- 548939 Mitry Goellycompans 3	29/01/2023	18/05/2023 RP
25283872	54940.2	581166 Brie Fc 1	- 527984 St Pathus 1	02/04/2023	21/05/2023 RP
25283899	54967.2	524135 Villeparisis 2	- 527984 St Pathus 1	19/03/2023	30/04/2023 RP
<b>U14 D1 / Phase 1</b>			<b>Poule 0</b>	<b>610</b>	
24611129	50989.1	524135 Villeparisis 1	- 563707 Val D'Europe 1	17/12/2022	29/04/2023 RJ
<b>U14 D3 / Phase 1</b>			<b>Poule B</b>	<b>615</b>	
24612010	51215.2	581726 Brie Est Fc 1	- 551942 Ozoir 2	15/04/2023	20/05/2023 RP

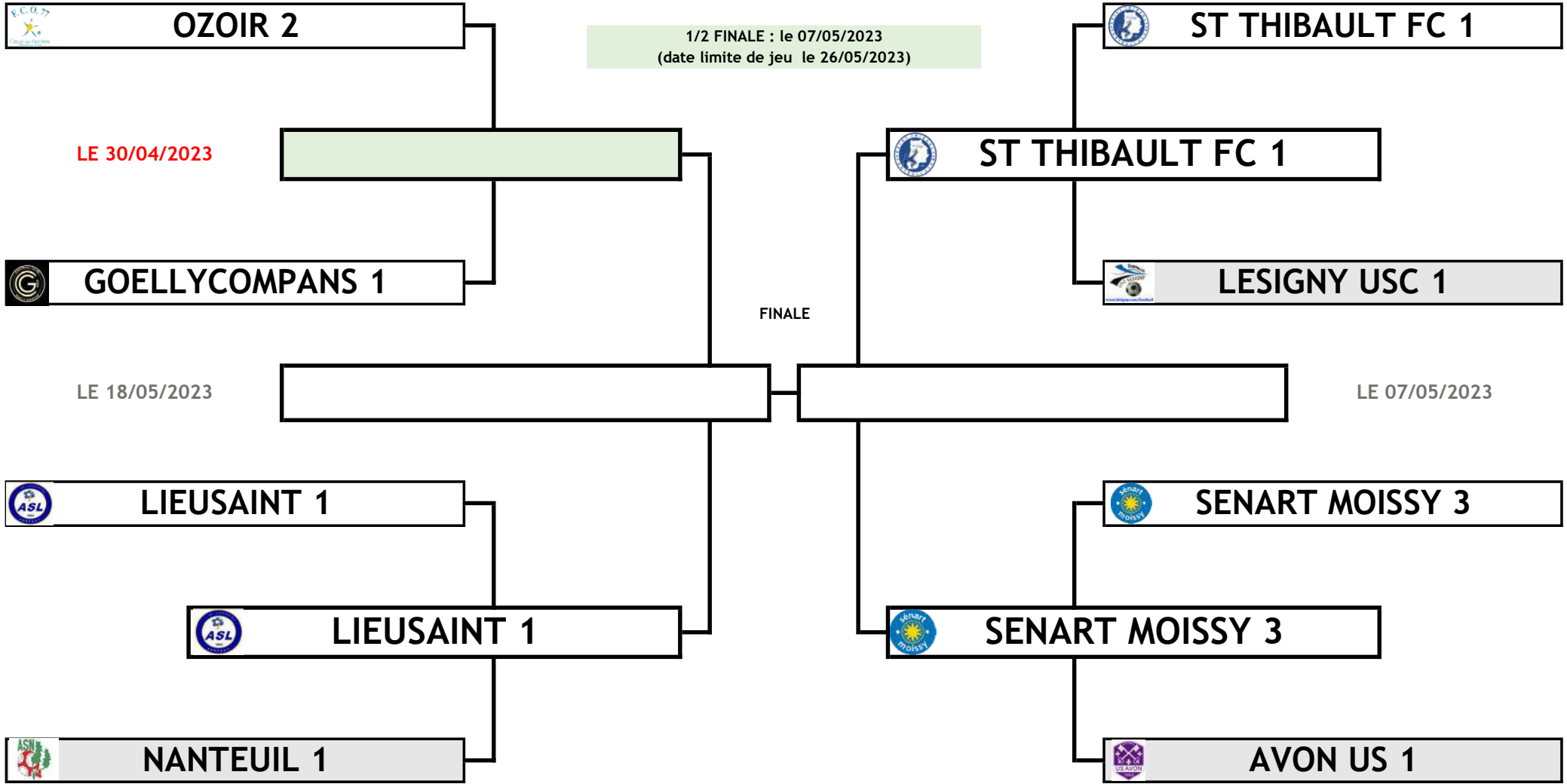
Match				Ancienne date	Nouvelle date
<b>U14 D4 / Phase 1</b>			<b>Poule B</b>	<b>618</b>	
25183434	54452.1	509538 Claye Souilly 4	- 547013 Pays Crecois Fc 2	29/04/2023	17/05/2023 RP
25183505	54457.2	509538 Claye Souilly 4	- 500777 Ferte S/J 1	04/02/2023	06/05/2023 RP
25183520	54472.2	509538 Claye Souilly 4	- 515916 Nanteuil 1	25/03/2023	20/05/2023 RS
<b>U14 D4 / Phase 1</b>			<b>Poule C</b>	<b>619</b>	
25183566	54518.1	533347 Ent.Chevry/Servon 2	- 564037 Val De L'Yerres 1	28/01/2023	06/05/2023 RP
25183572	54523.1	560342 Noisiel Foot Academ 1	- 533347 Ent.Chevry/Servon 2	29/04/2023	11/05/2023 RP
25183646	54530.2	560342 Noisiel Foot Academ 1	- 514814 Gretz Tournan 2	11/02/2023	06/05/2023 RP
25183671	54555.2	518014 Combs C.A. 2	- 500832 Senart Moissy 3	15/04/2023	06/05/2023 RP



# COUPE 77 SENIORS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)





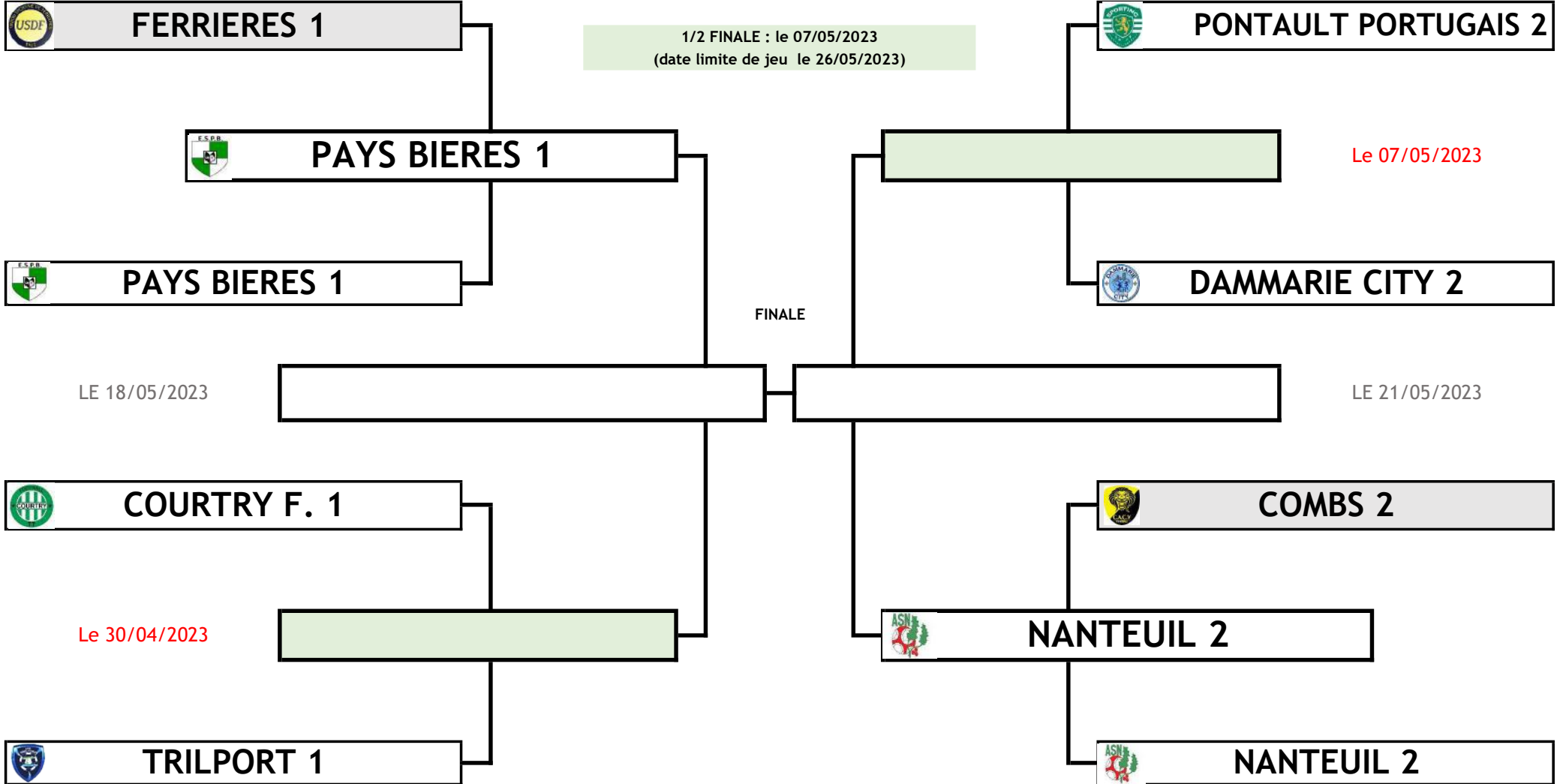


##

# COUPE COMITE SENIORS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



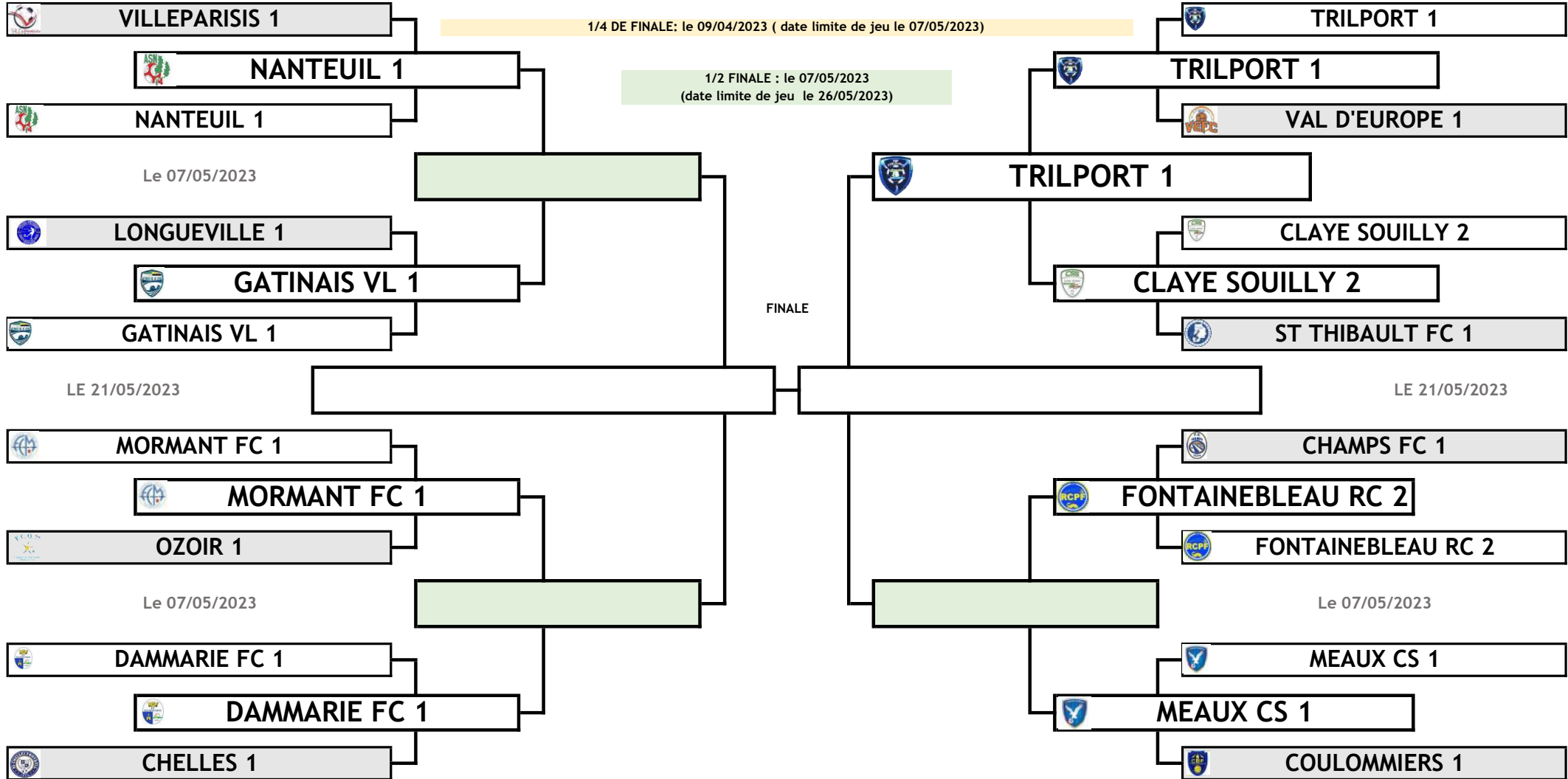


##

# COUPE 77 U18 2022/2023



1/8E DE FINALE: le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 09/04/2023)



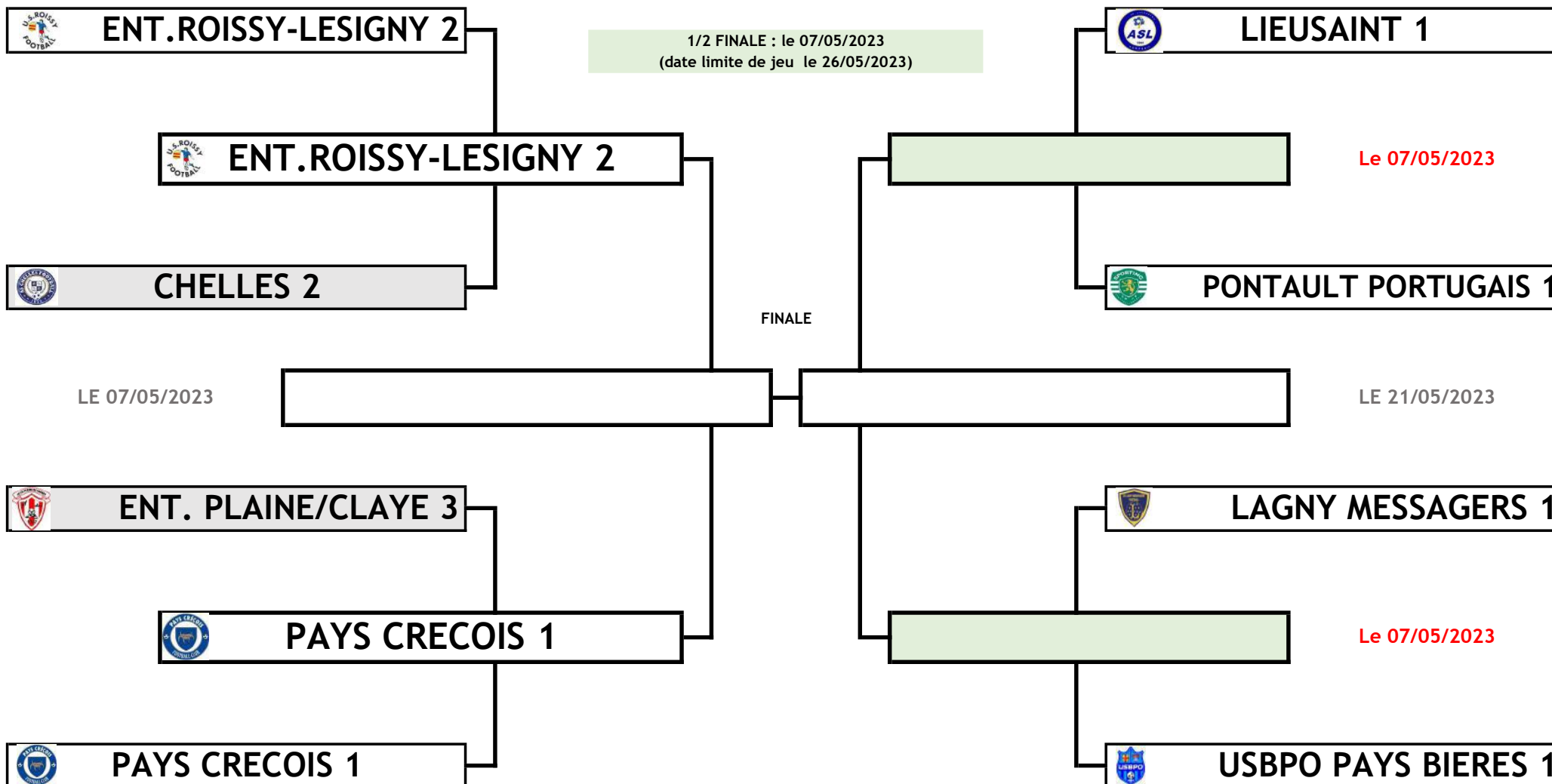


##

# COUPE COMITE U18 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



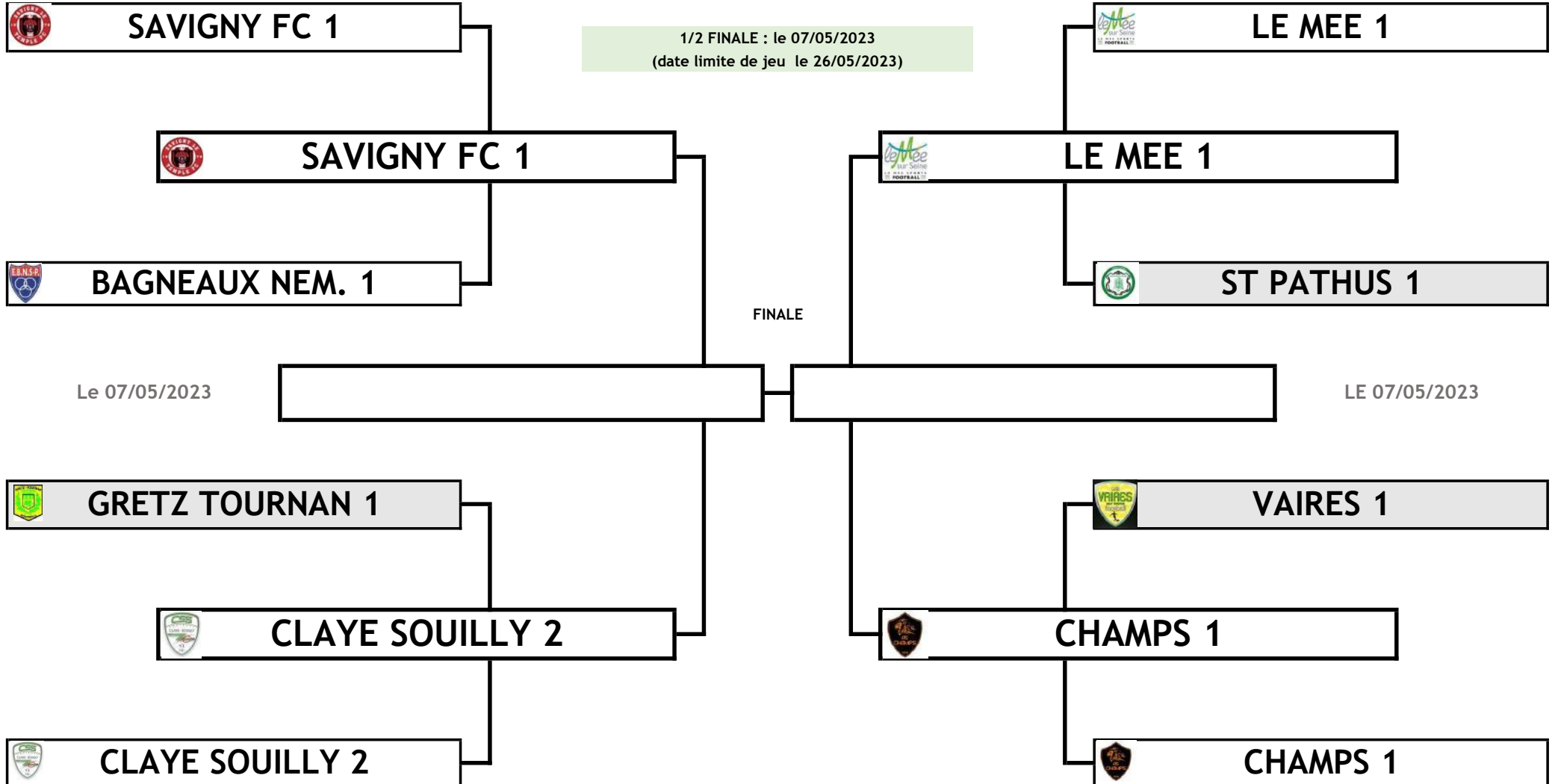


##

# COUPE 77 U16 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



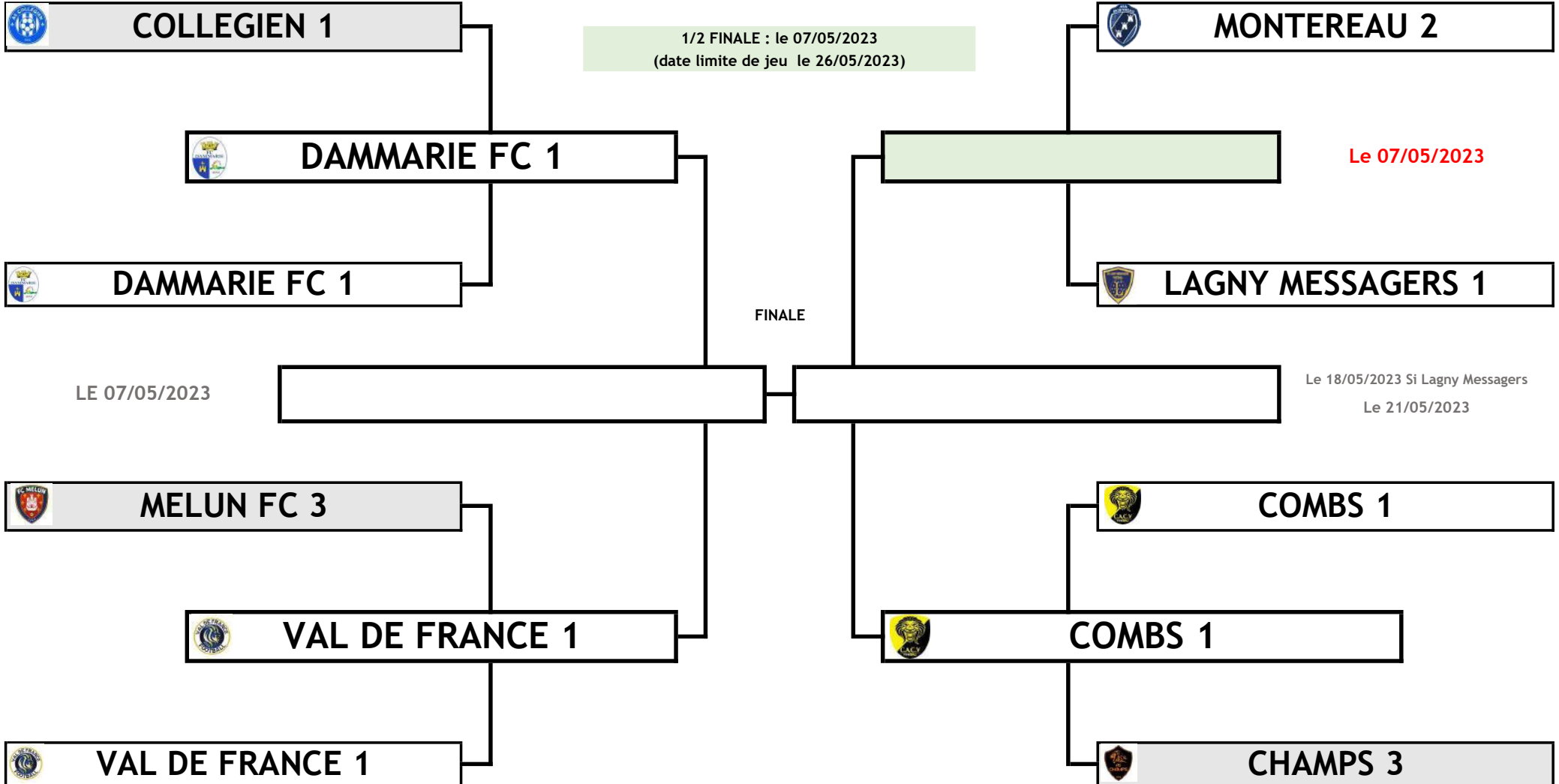


##

# COUPE COMITE U16 2022/2023



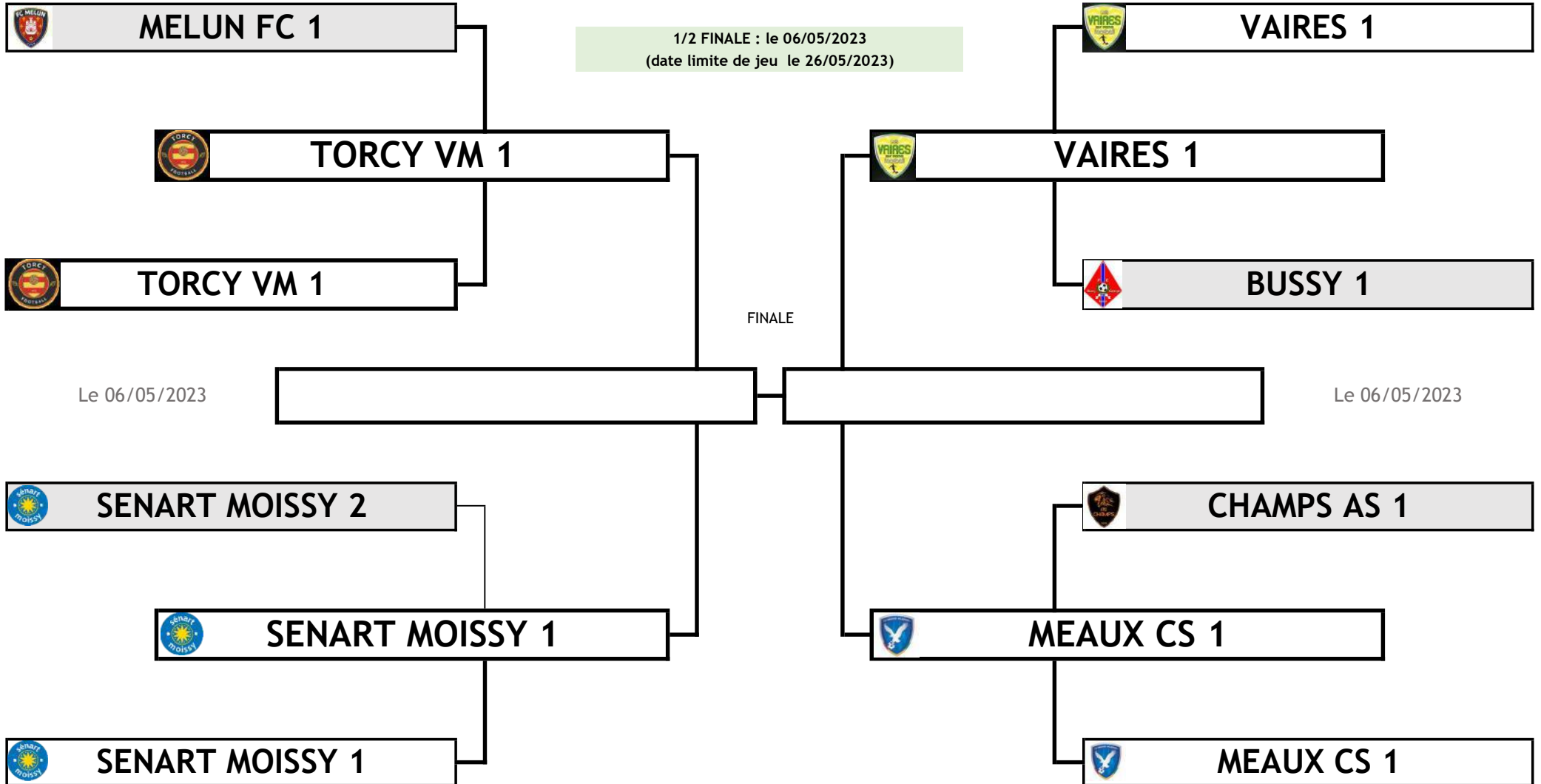
1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)





##

# COUPE SEINE ET MARNE U14 2022/2023





##

# COUPE 77 U14 2022/2023

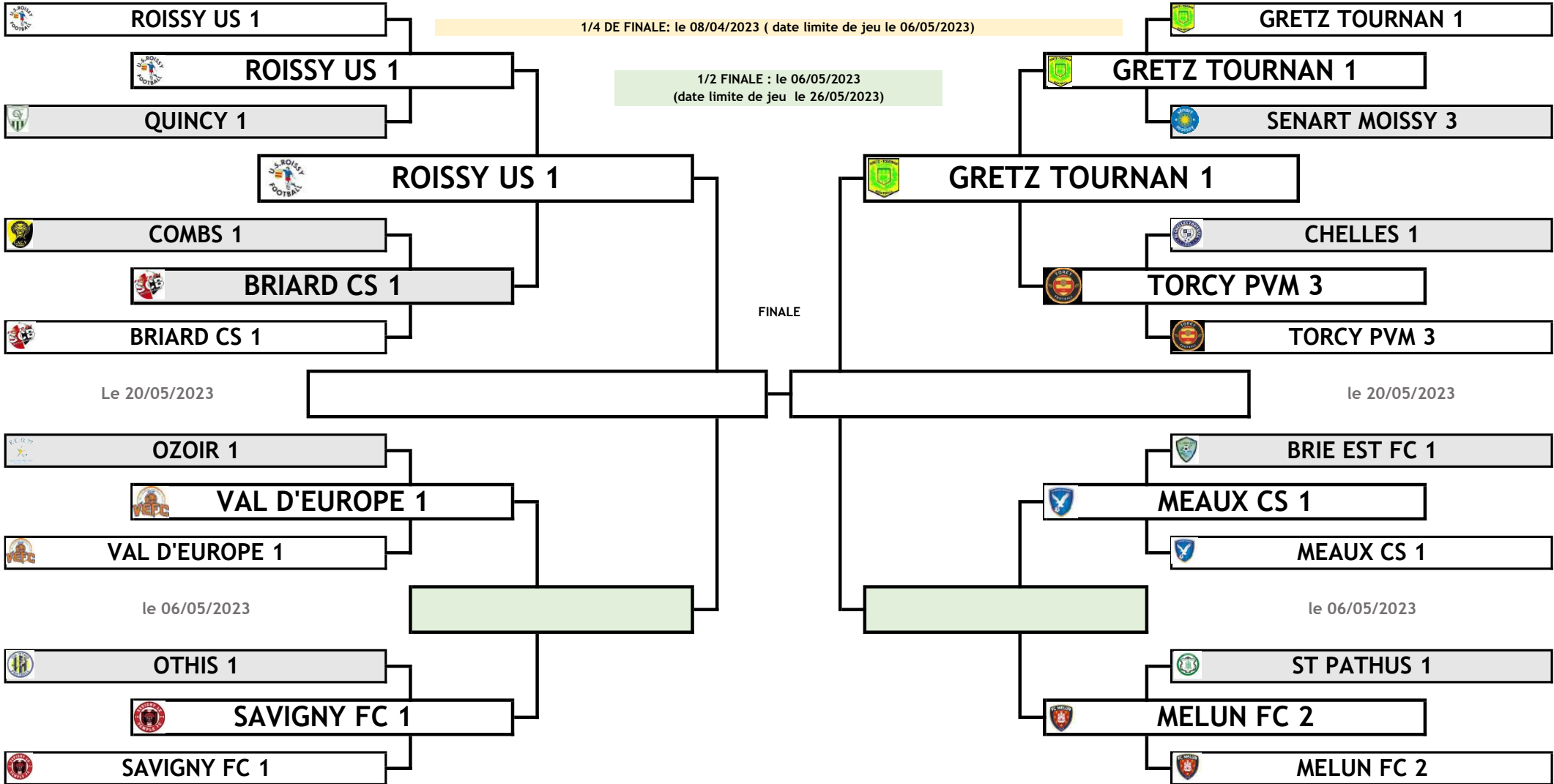


1/8E DE FINALE: le 04/03/2023 ( date limite de jeu le 08/04/2023)

1/4 DE FINALE: le 08/04/2023 ( date limite de jeu le 06/05/2023)

1/2 FINALE : le 06/05/2023  
(date limite de jeu le 26/05/2023)

FINALE



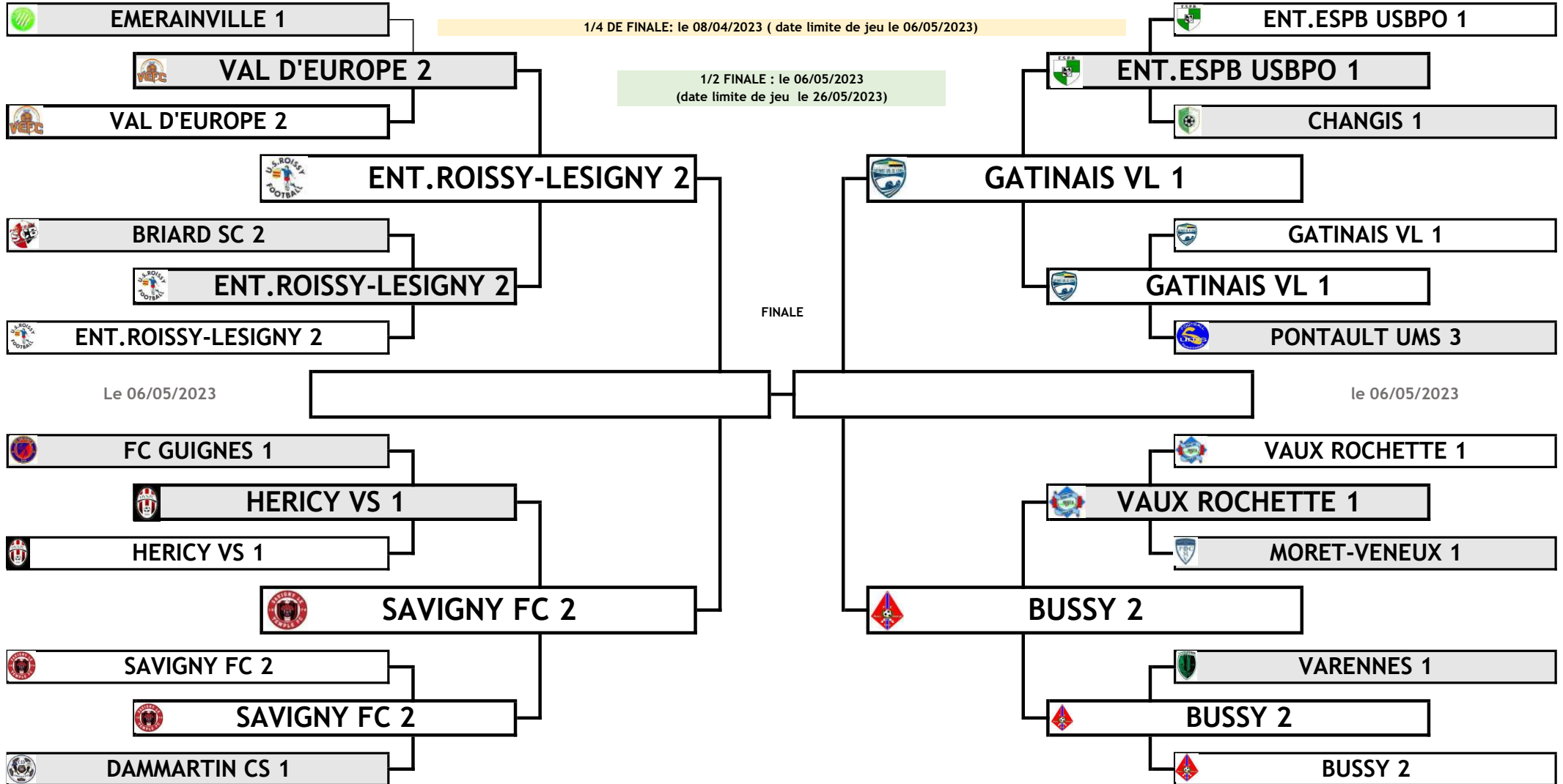


##

# COUPE COMITE U14 2022/2023



1/8E DE FINALE: le 04/03/2023 ( date limite de jeu le 08/04/2023)





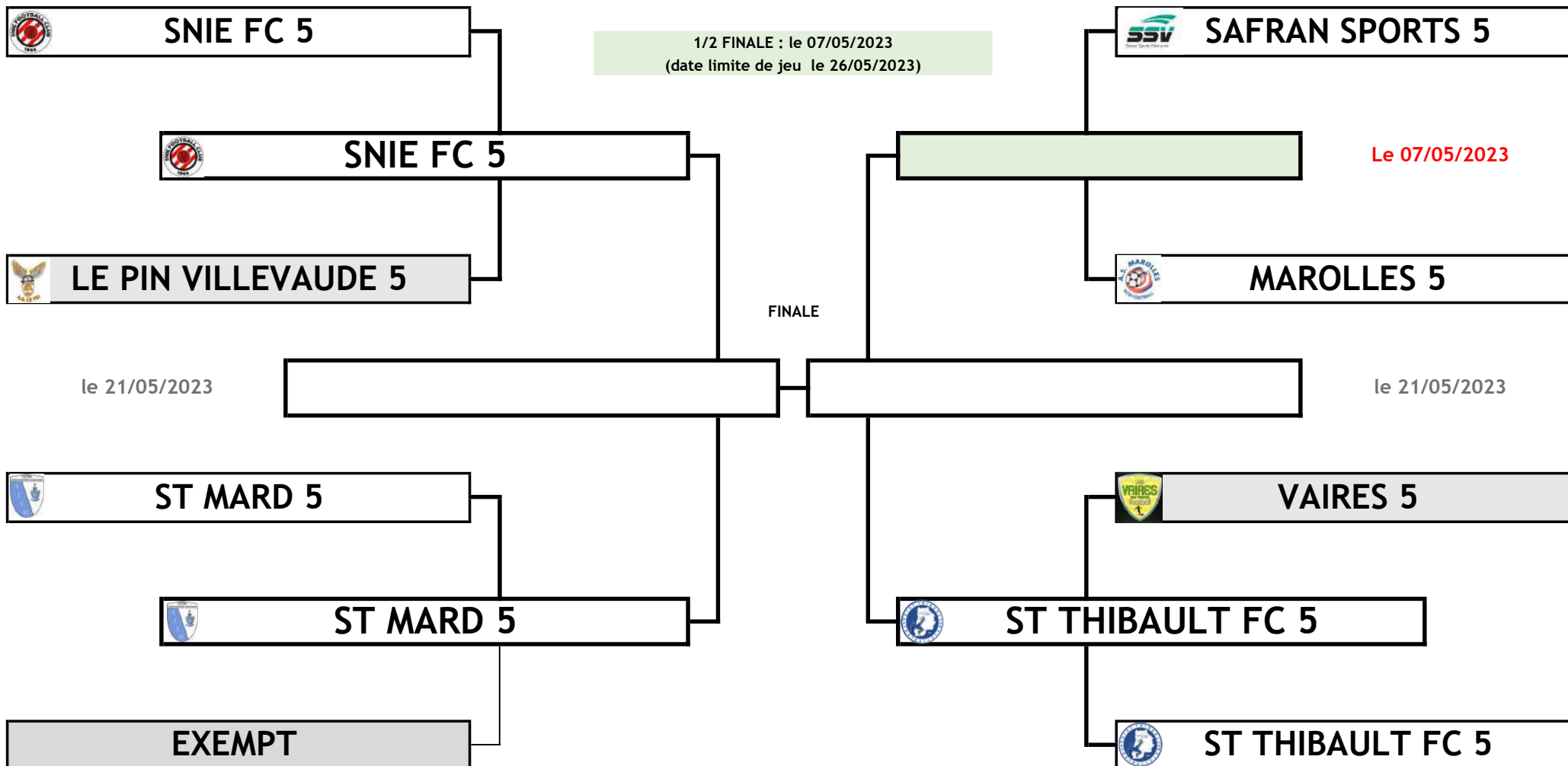


75

# COUPE 77 CDM 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



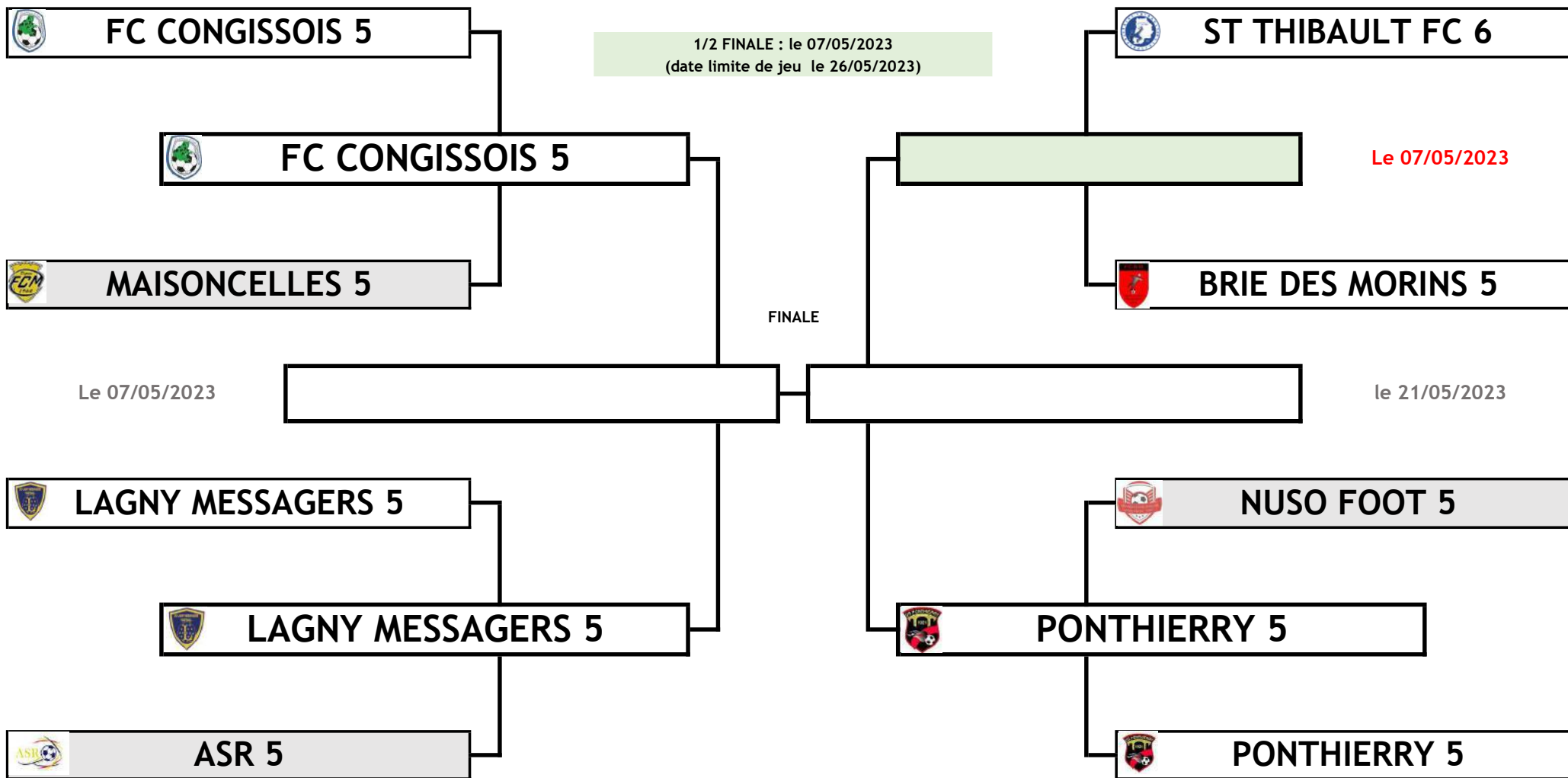


##

# COUPE COMITE CDM 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



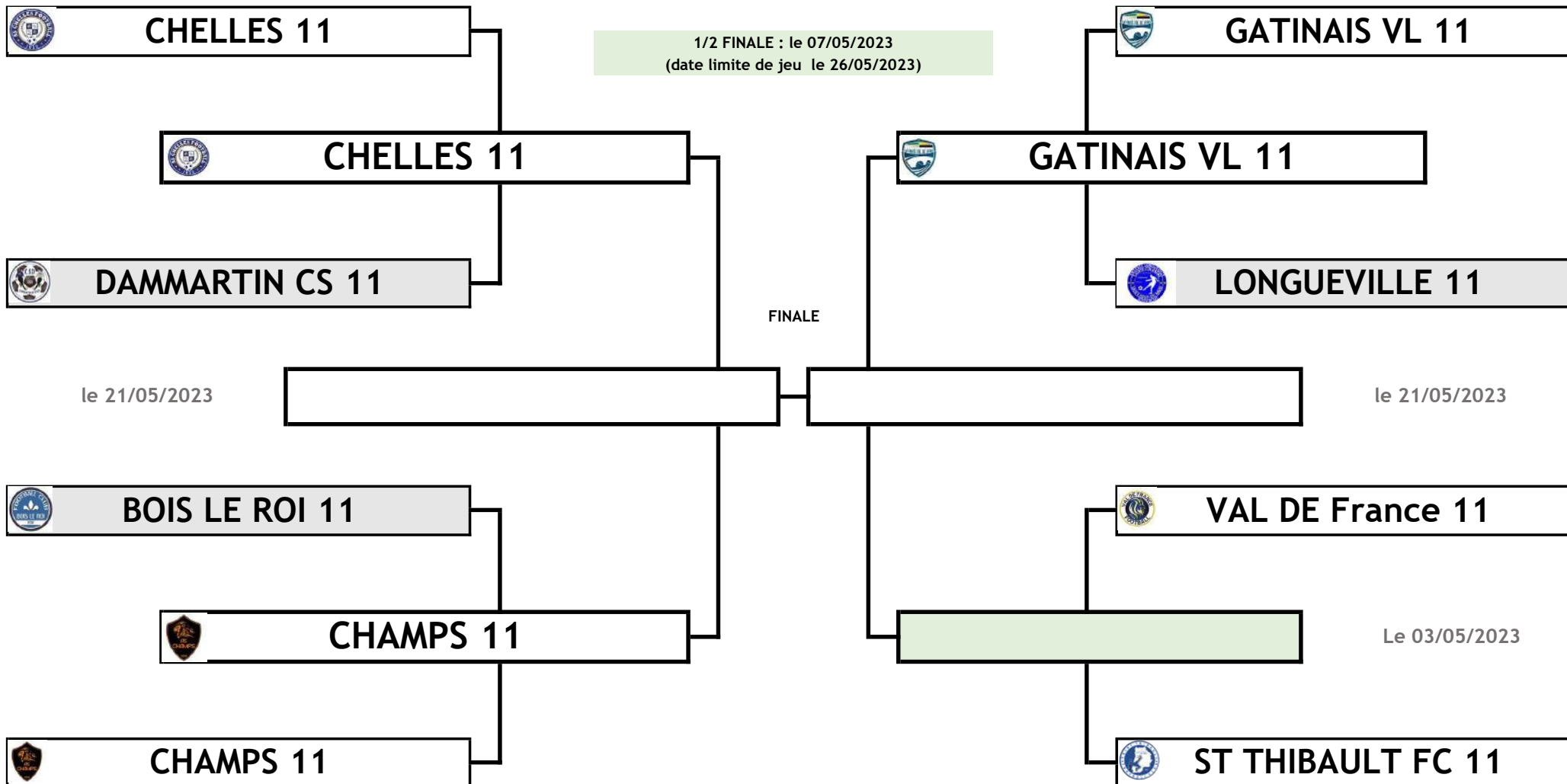


##

# COUPE 77 VETERANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



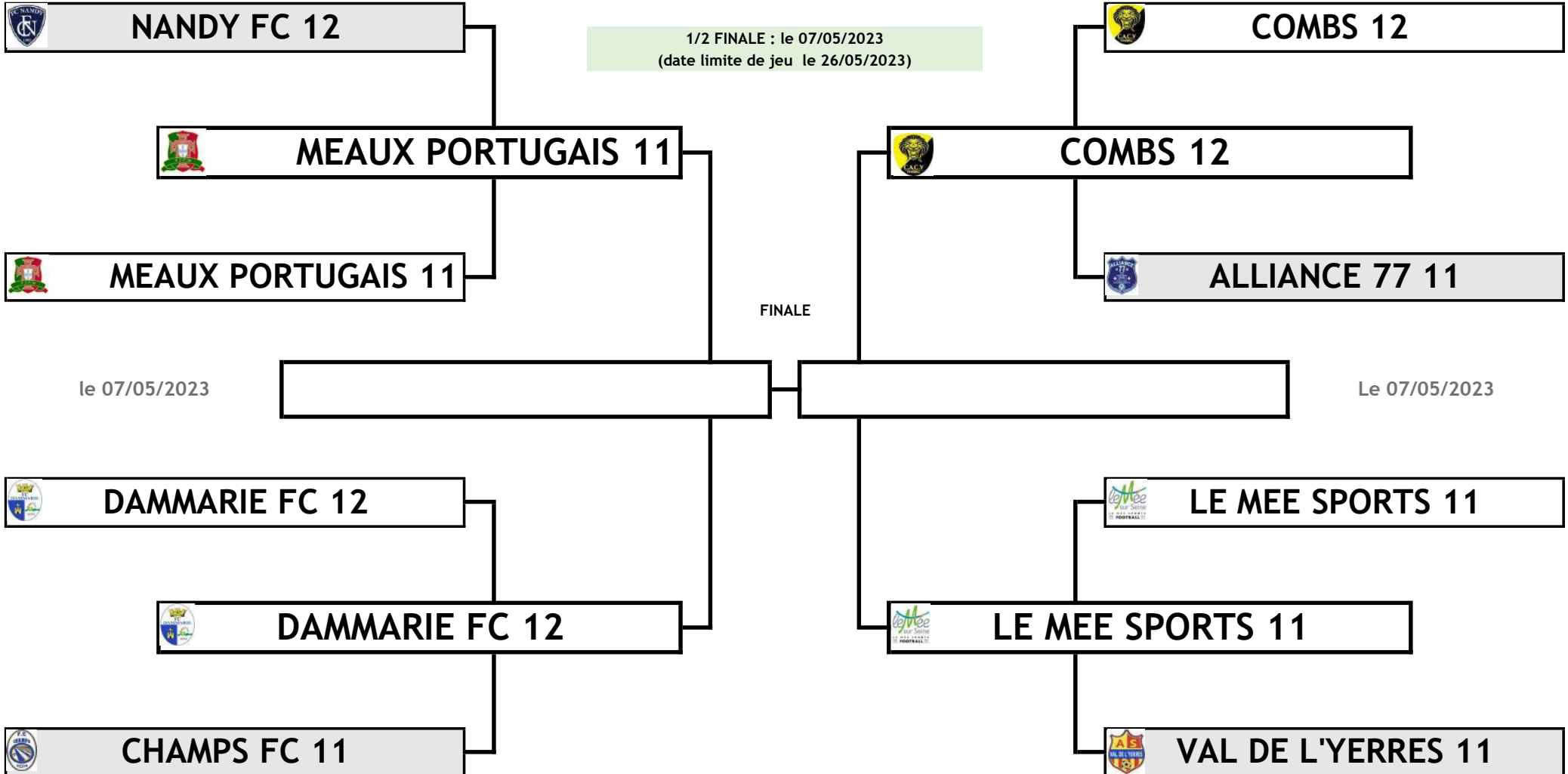


##

# COUPE COMITE VETERANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



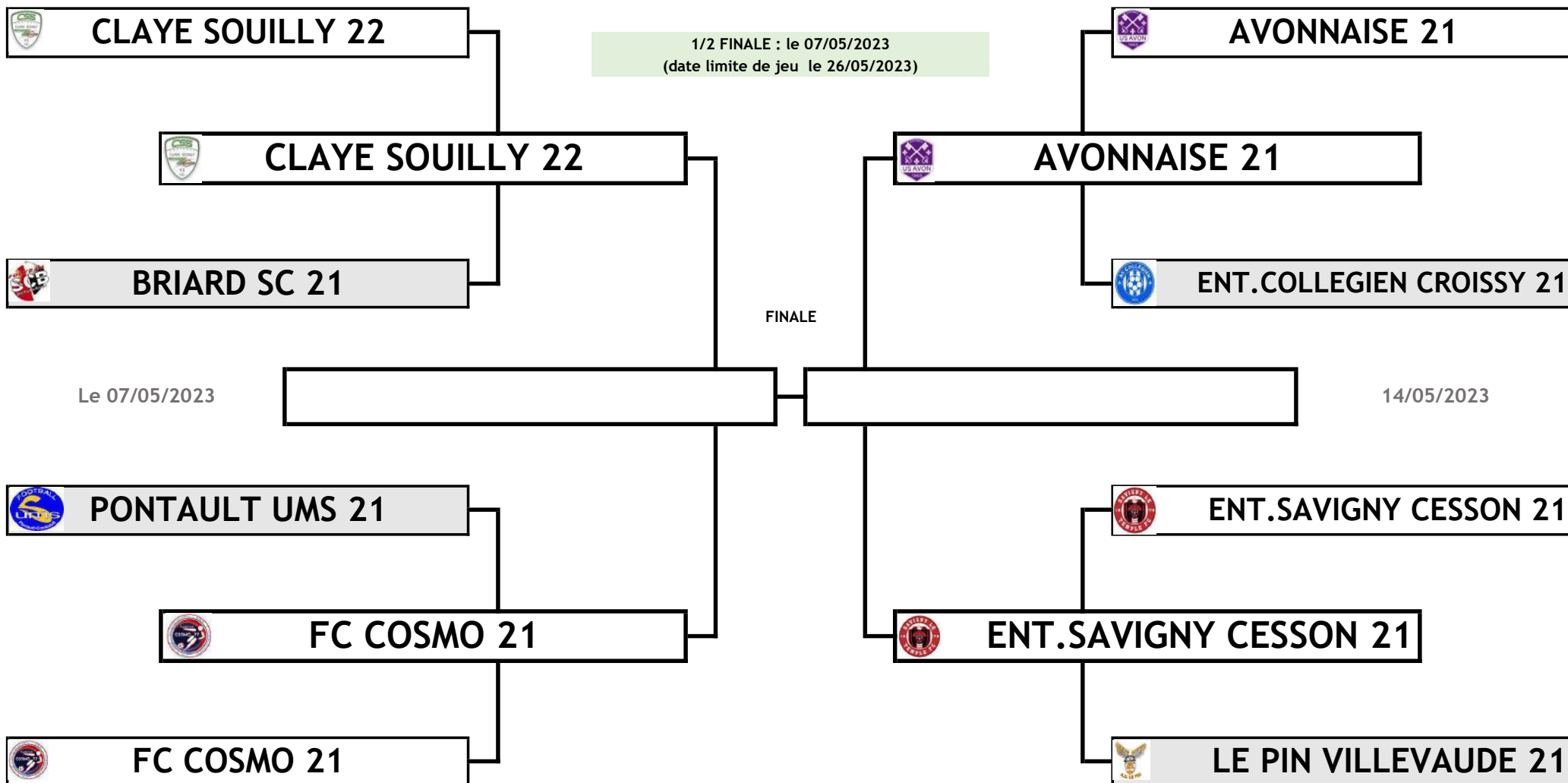


##

# COUPE 77 +45ANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



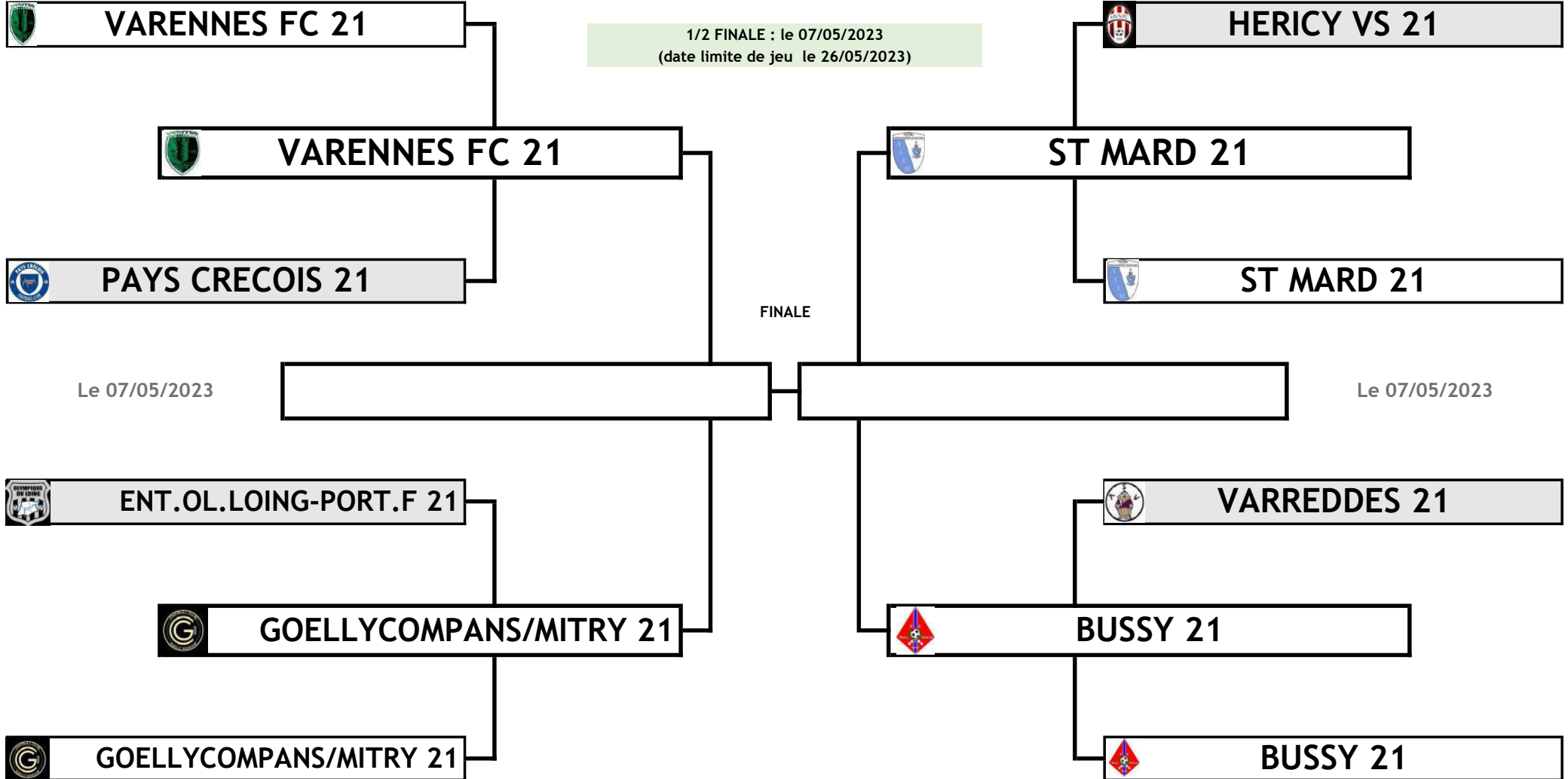


##

# COUPE COMITE +45ANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)





# COUPE CRITERIUMS FEMININS U15 à 8 2022/2023



1/8E DE FINALE: le 11/03/2023 ( date limite de jeu le 01/04/2023)

